

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 FÉVRIER 2026

Le Conseil municipal de La Courneuve, légalement convoqué à 19 heures 30 par Monsieur le Maire le 9 février 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 19 février 2026 sous la présidence de M. Gilles POUX, Maire.

**SECRÉTAIRE :** Oumarou DOUCOURE

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. POUX — Maire.

M. DOUCOURÉ — Mme DAVAUX — M. MAÏZA — Mme CHAHBOUNE — M. ELICE — Mme CADAYS-DELHOME — M. BROCH — Mme CLARIN — M. MORISSE — Mme DHOLANDRE — M. SOILIHI — Mme TENDRON — M. QAZI MOHAMMAD — Mme MOUIGNI — M. LE BRIS — Mme STOKIC — Adjoints.

M. AHAMED (à partir du point 2) — Mme AOUDIA — M. AOUICHI — M. BAYARD — Mme CHAMSDDINE — M. CHASSAING — Mme DIONNET — Mme FERRAD — Mme GANESWARAN — Mme HADJADJ (à partir du point 2) — M. HAFSI — Mme HOUNGBEDJI — M. KHARKHACHE (à partir du point 2) — Mme REZKALLA — Mme ROUX — M. SAADI (à partir du point 2) — M. SAHA — Mme SANTHIRARASA — Mme SRIKANESH (à partir du point 3) — M. TROUSSEL — Conseillers.

### AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

#### À l'ouverture de la séance :

|                       |   |                        |
|-----------------------|---|------------------------|
| M. HOËN Michel        | à | M. ELICE Yohann        |
| M. MOUIGNI Amina      | à | M. POUX Gilles         |
| Mme SRIKANESH Suhurna | à | Mme DHOLANDRE Danielle |
| Mme TAMBA Mariama     | à | M. HAFSI Mehdi         |
| M. ZILJAL El Hocine   | à | M. BROCH Didier        |
| M. SAINT-UBERT Betty  | à | M. SAADI Mahamoudou    |

### ÉTAIENT ABSENTS :

Mme ABBAOUI Fatima — M. MASTHAN Kassime.

Au point n° 1 : M. SAADI, Mme SAINT-UBERT, M. AHAMED, Mme HADJADJ, M. KHARKHACHE

Du point n° 5 au point n° 8 : Mme REZKALLA

Du point n°11 au point n°13 : M. CHASSAING

Du point n° 24 au point n° 25 : MME REZKALLA

**LES MEMBRES PRÉSENTS ONT ÉTÉ INVITÉS À SIGNER LE REGISTRE.**

*La séance est ouverte à 19 h 30.*

**Monsieur le Maire** indique que la secrétaire de séance sera Monsieur Oumarou DOUCOURE.

Il salue la présence dans la salle de Mme Soumya BOUROUAHA, députée, puis relève que cette séance coïncide avec le premier jour du jeûne du ramadan et adresse ses vœux à la communauté musulmane.

Il souhaite témoigner sa profonde tristesse à l'occasion du décès de Leïla SHAHID, qui a été tout au long de sa vie une combattante pour la liberté et la reconnaissance du peuple palestinien, étant même une des premières femmes à accompagner Yasser ARAFAT et à prendre des responsabilités au sein du Fatah. Mme SHAHID était une figure emblématique qui a joué un rôle particulièrement important, étant notamment déléguée générale de Palestine en France puis au niveau européen. Elle était une femme pleine à la fois de convictions et d'humanité dans le cadre de son engagement, qui aimait à dire que depuis un siècle on voulait faire croire au monde que la Palestine était un territoire sans peuple alors que c'était faux, qu'il y avait un peuple et qu'il fallait le respecter. **Monsieur le Maire** tient donc à honorer sa mémoire, d'autant plus que Mme SHAHID avait été reçue à plusieurs reprises par la Ville, pour tout le rôle qu'elle a pu jouer en France pour le peuple palestinien.

## **FINANCES LOCALES**

### **1. VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2026**

**M. ELICE** indique que la Ville souhaite conserver pour 2026, et donc ne pas augmenter, les taux actuels pour les trois taxes locales — taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Ces taux n'ont en fait pas évolué depuis 2016.

*Question n° 1 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 3 abstentions (MME GANESWARAN – MM SAHA, AOUCHI) et 1 ne participe pas part au vote (MME HADJADJ)*

### **2. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026**

**M. ELICE** aborde le dernier budget de la mandature, à la suite du vote des orientations budgétaires au cours de la séance précédente. Depuis décembre, la France a adopté son budget 2026, et la Ville est à cet égard dans l'attente des notifications en matière de dotations et de subventions. Cependant, ce budget s'avère confirmer les grandes tendances que **M. ELICE** avait déjà évoquées, notamment les contraintes accrues pesant sur les communes : les collectivités seront mises fortement à contribution dans le cadre du redressement des comptes publics, comme c'est le cas depuis une quinzaine d'années. Au niveau des villes, cela se traduit par la non-indexation de la dotation globale de fonctionnement, le gel du fonds de compensation de la TVA (censé contribuer à l'investissement) ou le relèvement imposé par l'État de la cotisation des collectivités au titre de la retraite des agents territoriaux, la CNRACL.

Comme ce contexte s'est poursuivi pendant toute la mandature, la Ville a été conduite à définir des objectifs fermes concernant sa stratégie financière : maîtrise des dépenses, efforts de gestion, recherche active de subventions extérieures, évaluation et, si besoin, réorientation de certaines politiques publiques pour gagner en efficacité, recours maîtrisé à l'emprunt, en cohérence avec le plan pluriannuel d'investissement. Cette stratégie a été marquée par la prudence, et cette même prudence, jointe aux échéances électorales à venir, anime donc le budget 2026, un budget que la Ville a voulu technique, ne comportant donc aucune nouvelle initiative. Il assurera la continuité du service public, la poursuite des engagements déjà pris. Et la prochaine assemblée délibérante aura donc tout loisir de proposer un budget supplémentaire après son installation.

**M. ELICE** parcourt le budget en commençant par la section de fonctionnement. Sur le volet recettes, il estime qu'il y aura une hausse du total d'environ 2 M€. Comme déjà constaté sur les années précédentes, la DGF devrait connaître une légère baisse (alors que la population croît pourtant), la fiscalité devrait s'avérer dynamique, permettant, sans qu'il y ait de hausse des taux, d'avoir des recettes en hausse de 600 000 €, et la compensation fiscale et la dotation de solidarité urbaine (déterminée par un mécanisme de péréquation qui rééquilibre les recettes vers des villes sous-dotées) devraient croître de leur côté de respectivement 620 000 € et 870 000 €. Faute d'information, la Ville a fait le choix de la prudence dans son estimation de la dotation de politique de la ville, des fonds attribués par l'État sur des appels à projets auxquels la Ville peut être candidate : il y a donc 0 € de recettes figurant dans ce budget primitif. La prudence est de même de mise sur l'estimation des recettes de droits de mutation ou des taxes sur l'électricité. Le total des recettes est de 87 M€, +2,3 % par rapport à 2025, ce qui provient essentiellement du dynamisme des bases fiscales. **M. ELICE** souligne que ces évolutions s'effectuent sans que l'on ait touché aux taux d'imposition ou à la tarification des services municipaux depuis le début de la mandature.

Sur le volet dépenses, l'objectif de la Ville, énoncé au moment du débat d'orientation budgétaire, était un gel des dépenses. Dans le budget, cet objectif sera respecté à 500 000 € près. Les charges à caractère général enregistrent une baisse d'environ 440 000 €, mais dans le même temps il y a une augmentation des dépenses de personnel de 1,1 M€ (+2,3 % sur ce poste par rapport à 2025). Cette hausse est pour une part mécanique, avec un glissement vieillesse technicité provenant du fait que les agents sont plus expérimentés, ce qui se répercute sur la masse salariale, pour une part le fruit d'effets « d'année pleine » (recrutements intervenus en cours d'année 2025, avec un salaire versé en 2026 pour la première fois sur l'ensemble d'une année), et pour la part principale le résultat, imposé par l'État, de la hausse de la cotisation liée à la retraite des agents territoriaux, qui génère un surcoût de 490 000 € en 2026. La hausse de la cotisation doit par ailleurs se poursuivre jusqu'en 2028, où elle représentera au total un surcoût annuel de 2,2 M€. C'est forcément un élément d'évolution structurelle assez important, puisque cela sera alors l'équivalent de 4,5 % de la masse salariale, sans qu'il y ait en retour de compensation et sans pour autant de différence pour le montant de la retraite touchée par les agents. Cette hausse est avant tout un moyen pour l'État d'accentuer les dépenses de fonctionnement contraintes et de faire peser sur les communes l'impact des évolutions démographiques ou sociétales, sans en assumer sa part pleine et entière. Les dépenses de fonctionnement s'élèveront au total à 92 M€, en hausse de 0,6 % par rapport au budget primitif de 2025, une situation que **M. ELICE** qualifie d'assez raisonnable.

Il procède à un point d'information sur l'annuité de la dette. La Ville remboursera en 2026 environ 9,2 M€ de capital de dette, ce qui ramènera le stock de dettes au niveau de celui en début de mandat. Ainsi, malgré le haut niveau d'investissement au cours de la mandature, la Ville aura maîtrisé son recours à l'emprunt, s'étant d'ailleurs dispensée de cette possibilité au cours de plusieurs exercices. Quant à l'épargne, l'épargne brute atteindra environ 8 M€ en 2026, et l'épargne net 820 000 €. L'exécution budgétaire devrait par ailleurs donner lieu à de meilleurs chiffres dans le compte administratif que ces estimations figurant dans le budget primitif.

**M. ELICE** passe ensuite à la section d'investissement, où il est proposé de poursuivre les projets déjà engagés, dont la liste figure dans le dossier de la séance, sans en lancer de nouveaux : travaux de préservation du patrimoine bâti, travaux de mise en conformité, investissements réglementaires, études sur des projets déjà lancés (rénovation de l'école Saint-Exupéry, école « Schramm », etc.), installation de cours Oasis (en 2026, à l'école Charlie-Chaplin), installation de toilettes publiques (en réponse aux résultats du référendum courneuvien), études et premières acquisitions pour la maîtrise du parking Convention, dans le cadre du projet de rénovation urbaine du secteur, etc. L'ensemble de ces dépenses représente un total d'environ 10 M€, clôturant ainsi un plan pluriannuel d'investissement qui aura représenté 126 M€ d'investissement. Ce sont même 240 M€ qui auront été investis depuis 2014. Et cela n'aurait jamais été possible sans tout l'effort de recherche de financements extérieurs, la maîtrise des dépenses de la Ville, grâce à laquelle l'investissement a pu être en partie autofinancé, et la maîtrise active de la dette, au travers d'un recours maîtrisé à l'emprunt et à des renégociations des taux quand le contexte s'y prête. Pour 2026, ces 10 M€ d'investissement pourraient être couverts par des recettes, principalement le FCTVA (4 M€), et pour le reste par de l'autofinancement, sans qu'il y ait de recours à l'emprunt. Il faudra payer l'annuité, mais le stock de dettes sera alors inférieur à ce qu'il était en début de mandat (environ 68 M€), restant par ailleurs très en deçà des seuils d'alerte pour l'endettement.

En conclusion, **M. ELICE** considère que ce dernier budget permet à l'équipe municipale de parvenir au bout de la mise en œuvre de son programme. Et ce, alors que le mandat a été marqué par de multiples chocs extérieurs comme la crise Covid, pendant laquelle il a fallu assurer la continuité des services publics ou les crises inflationnistes (qui ont pesé sur les contraintes budgétaires et les taux d'intérêt). La Ville a toutefois réussi à développer le service public communal, à réaliser des investissements considérables, ceux d'une ville en mouvement, qui a pris le virage des grands enjeux actuels, comme la transition écologique, tout en ayant des finances maîtrisées, et ne renonçant jamais à la qualité du service public ou au sens, aux valeurs et à l'identité des politiques publiques portées au service d'une ville solidaire, humaniste et tournée vers l'avenir.

**M. ELICE** tient enfin à remercier la Direction générale et l'ensemble des agents des Services, notamment ceux des domaines sur lesquels il a délégué en tant qu'adjoint, pour l'avoir accompagné tout au long du mandat, ainsi que Monsieur le Maire, qui lui a permis d'être à ses côtés pendant cette mandature dans le cadre de ses fonctions d'élu mais aussi pour son engagement de trente ans au service d'une ville qui a pu évoluer pendant tout ce temps. Avec la fin du mandat de Monsieur le Maire, c'est en effet une page qui se tourne.

**Mme DAVAUX** imagine sur un mode plutôt humoristique les propos qu'elle pourrait tenir au budget s'il était une personne, à force de le côtoyer étroitement depuis 12 ans, propos qui tracent en fait en filigrane un portrait de Monsieur le Maire. Elle évoque notamment le lexique très particulier des présentations budgétaires, qui en fait pratiquement la 61<sup>ème</sup> langue parlée dans la ville. Elle considère qu'il a pu être une arme pour riposter au déclin industriel et à la fermeture des usines sur le territoire, un outil au service de ceux qui subissent les aléas de l'économie. Face à l'inertie de l'État, c'est de même le budget municipal qui a permis de mener les rénovations urbaines, notamment pour les 4 000. Il a reflété la transition de la Ville d'une gestion ouvrière vers un municipalisme de projets, redéfinissant les quartiers populaires en conservant leur dignité, créant les conditions pour attaquer l'État et les institutions pour discrimination, étant le seul acteur à se soucier des personnes défavorisées.

C'est de même le budget qui a, en dépit du scepticisme de certains, permis l'arrivée du Grand Paris Express sur la ville, préservé le parc Georges-Valbon contre le projet de « Central Park » parisien au nom d'un authentique engagement écologique, assuré le financement des contrats courneuviens de réussite, qui aident les jeunes à démarrer dans la vie professionnelle et à sortir de la précarité, garantit aux plus jeunes une école de qualité, qui ne reproduit pas les inégalités, soutenu, en lien avec l'ONU les populations aux Comores ou en Palestine face à l'horreur qui s'y produit. Le budget a certes parfois dû

trouver des compromis en Conseil avec l'opposition pour assurer le service public, mais il n'a jamais renoncé à ses principes et l'a toujours fait avec une conviction et une humanité qui se sont traduites dans les actes. Elle assure que l'héritage du « budget » sera poursuivi et que les membres de la majorité municipale, malgré leur pointe d'émotion, ne cesseront pas le combat pour les Courneuviennes et les Courneuviens, avec toujours plus d'ambition.

*Applaudissements de l'assemblée.*

**Mme HADJADJ** juge l'émotion de Mme DAVAUX hypocrite. Pour la population, le vrai bilan de Monsieur le Maire, en dépit de ses affirmations depuis 30 ans qu'il se battrait pour les Courneuviennes et les Courneuviens, ce sont les 43 % de la population sous le seuil de pauvreté, un chiffre qui a sans doute d'ailleurs augmenté depuis la dernière enquête. Le seul privilège dont on dispose à La Courneuve, c'est d'être à proximité de l'incinérateur de la Banque de France, et à respirer donc les poussières et les odeurs des billets de banque brûlés. Il y a aussi le plus grand data center de France, équipé de batteries, avec une grande quantité de fuel dans son sous-sol, avec donc un risque d'incendie qui pourrait rayer la ville de la carte et qui amène la population à vivre dans la peur, plus d'autres nuisances.

Elle évoque le logement, où les loyers sont inaccessibles, et souhaite répliquer à M. MORISSE qui avait déclaré avoir comparé la situation avec celle d'autres villes situées à proximité. Cette comparaison n'a aucune valeur pour les Courneuviens, qui n'ont pas le privilège de se promener dans ces villes pour y faire des comparaisons : changer de quartier ou même de logement quand on est une famille nombreuse, entassée dans un F2, est déjà impossible. Et ce alors que des personnes âgées occupent des logements désormais trop grands pour eux et n'ont pas l'opportunité d'aller dans quelque chose de plus petit. Elle cite son propre exemple, et la souffrance qu'elle a endurée dans un logement au 11<sup>ème</sup> étage où elle a passé avec sa famille trois ans sans chauffage, sans ascenseur, dans l'insécurité, payant le loyer d'un logement indigne, et un incident où, alors qu'elle voulait déployer une banderole pour attirer l'attention sur sa situation pendant La Courneuve Plage, c'est Monsieur le Maire qui, au lieu d'être à son écoute, a fait donner l'ordre de retirer la banderole, qui a été exécuté entre autres par M. MAIZA. Elle dénonce également M. TROUSSEL, qui alors que M. Claude BARTOLONE, alors président de l'Assemblée nationale, était de visite à La Courneuve, lui a interdit l'accès à la salle Philippe-Roux, redoutant qu'elle n'y déploie aussi une banderole. **Mme HADJADJ** constate donc qu'elle fait peur, tout simplement parce qu'elle est une petite habitante qui n'est pas écoutée, et que l'on veut cacher cela.

Elle trouve regrettable que tant de personnes à La Courneuve aient été amenées à vivre dans des conditions indignes, ce qui est encore le cas aujourd'hui des habitants du mail, dont l'accès au balcon est désormais bloqué par un mur en briques, qui les prive d'une partie de la lumière et qui, en guise de compensation, ont eu droit à une remise de 10 € par mois sur leur loyer. Et elle demande sur quelle base cette somme a été calculée.

Elle se présente comme la représentante de la réalité sur le terrain, alors que Monsieur le Maire n'a cherché à faire valoir que ses propres intérêts. Elle estime ainsi qu'il aurait touché pendant 30 ans 2 500 € par an pour les indemnités pour ses vêtements, pour un total de 75 000 €. Ses indemnités pendant ces 30 ans représentent beaucoup d'argent plus des avantages en nature comme des voitures de fonction remplacées régulièrement alors que la population de La Courneuve ne peut pas se permettre de changer de véhicule. Elle passe donc à la question de l'inégalité des parkings, ceux-ci étant gratuits dans certains quartiers et payants dans d'autres, ce qu'elle juge injuste, séparant la ville en deux catégories d'habitants. Elle cite son propre cas, qu'elle considère comme représentatif d'autres habitants : bien qu'elle soit reconnue comme handicapée à plus de 80 % et qu'elle ait fait toutes les démarches pour être enregistrée en mairie et en préfecture comme résidente de la ville, son véhicule est fréquemment l'objet de PV, elle doit faire des démarches à La Poste pour contester par lettre recommandée, et elle a vu son compte en banque bloqué à cinq reprises du fait des 2 600 € de majoration de stationnement qui lui sont

demandés. Elle estime que de nombreux autres habitants, handicapés ou pas, doivent se retrouver dans la même situation et recevoir des contraventions, alors que leur forfait de stationnement est en règle, et qu'ils doivent donc, à l'ère du numérique, passer fréquemment à La Poste pour y lancer leurs démarches. Elle demande donc à nouveau comme le 7 octobre, à Monsieur le Maire toutes les factures de son cabinet, comme elle n'a pas eu de réponse depuis en dehors d'un courrier assez générique en date du 14 novembre, qui comportait de plus une coquille sur la date de sa demande, qui invoquait les articles L112-3 et L311-9 du Code des relations entre le public et l'administration pour lui recommander de se rendre sur place pour consulter les documents en question, accessibles sauf si la préservation de certains documents ne le permet pas, et de lui faire payer des photocopies. Ces photocopies demandées par **Mme HADJADJ** semblent représenter, à en croire cette réponse, une charge lourde pour le budget de la Ville, alors que celle-ci a pourtant gaspillé beaucoup d'argent pour l'Atlas des inégalités, à la présentation duquel aucune association, aucun habitant de La Courneuve n'avaient été invités, pour une soirée où il y avait du saumon à profusion au buffet, loin des actions pour les habitants de la ville avec des prix sur les sacs de pommes de terre.

Elle poursuit sa lecture du courrier envoyé par la Direction des affaires générales et juridiques et s'interroge sur des passages qu'elle juge obscurs (qui sont en fait ceux du texte de loi), et comprend que la Ville lui impose de payer pour des photocopies alors que les documents doivent certainement exister sous forme numérique, et qu'elle ne touche qu'une petite retraite de 700 € par mois plus 300 € de complément de l'AAH. **Mme HADJADJ** se dit néanmoins prête à faire ce sacrifice financier pour que les Courneuviennes et les Courneuviens découvrent la vérité sur ce qui se passe à la mairie. Le courrier invoque aussi l'article L311-8 pour dire que certains documents peuvent être inaccessibles, ce qui, d'après les recherches menées sur internet par **Mme HADJADJ**, concerne entre autres des documents médicaux, qui ne sont pas du tout ce qu'elle avait demandé. Elle a de son côté répondu à ce mail des services et attend toujours les documents demandés, qu'elle a par ailleurs réclamés à plusieurs reprises lors des séances du Conseil, avec Monsieur le Maire qui indiquait alors faire preuve de transparence. Cette transparence n'est en fait pas pratiquée dès que l'on fait une demande. Elle interpelle enfin une autre conseillère qu'elle accuse de ne pas habiter sur le territoire de la commune mais à Paris.

**Mme REZKALLA**, à l'occasion de la fin du mandat, tient à remercier l'ensemble des agents de la Ville pour la qualité de leur travail et de leur service rendu à la population. Elle remercie également M. ELICE pour ses présentations budgétaires, qui ont toujours été faites avec clarté et pédagogie et qui lui ont permis de comprendre ce que représentaient les différents éléments composant le budget. Elle remercie Monsieur le Maire, malgré les désaccords qu'elle a pu avoir avec lui ou les propos qu'il a pu tenir sur elle dont elle connaît la teneur par M. LE BRIS, qui sont, au fond, anecdotiques. Elle salue enfin l'ensemble des élus, qui ont réussi à tenir tout au long de ces six ans.

**M. DOUCOURÉ** remercie tout d'abord M. ELICE pour sa présentation claire, précise, technique et accessible. Il rappelle ensuite que le débat d'orientation budgétaire a déjà eu lieu mais que cette note de finance n'en est pas pour autant qu'un simple document budgétaire. Elle illustre le sérieux et la rigueur avec lesquels l'équipe municipale a mené cette mandature. Si le contexte a été difficile du fait de la dégradation des finances publiques et d'une succession de crises, la Ville n'a pas dévié, elle a maintenu son engagement, ses ambitions, ses principes et ses valeurs, en refusant d'augmenter les impôts locaux ou les tarifs municipaux.

Il souhaite également, tout comme Mme DAVAUX, remercier en son nom propre et en celui de son groupe Monsieur le Maire à l'occasion de la dernière séance qu'il préside, pour tout le travail accompli en 30 ans de mandature. Ces 30 années représentent une génération, d'ailleurs celle de **M. DOUCOURÉ**. Les enfants sont devenus adultes, les quartiers ont été profondément transformés, des luttes ont été menées pour l'égalité, la dignité et la reconnaissance des citoyennes et des citoyens de La Courneuve. Il se dit fier d'avoir été le premier adjoint d'une Ville qui, année après année, a su faire

face aux défis et aux difficultés, affirmer son identité populaire et solidaire, tenu tête aux discours de haine et refusé la stigmatisation.

La Courneuve est maintenant à l'aube d'un nouvel horizon, et la constance qu'a témoignée Monsieur le Maire appelle, dans ce moment charnière dans l'histoire de la ville, à de la hauteur de vue et à un grand sens des responsabilités. Les élus doivent se montrer dignes de l'exigence démocratique, garantir le respect des échanges, refuser toute polarisation de la vie politique, rejeter toutes les formes de violence. Il faut garder le cap, au nom de l'avenir de La Courneuve : améliorer concrètement la vie des habitantes et des habitants, créer les conditions d'une ville toujours plus accueillante, apaisée, solidaire, mais aussi en mesure d'innover, d'adapter, de répondre aux nouveaux défis qui se présentent. Il considère que les prochaines années seront décisives. Il ne s'agit pas de rompre avec l'histoire de la ville ou de la réécrire, mais de la prolonger, de l'approfondir et de lui donner plus de sens pour élever, transformer, améliorer. Et **M. DOUCOURÉ** remercie une fois de plus Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** salue à son tour les Services pour l'excellent travail qu'ils ont accompli sur la préparation de ce budget, mais aussi plus généralement, avec l'ensemble des employés et de la Direction générale, leur travail au quotidien pour faire vivre l'action publique de la Ville, qui se trouve être particulièrement forte, en direction des Courneuviennes et des Courneuviens. Il souhaite en effet souligner cet engagement, cette détermination au sein des équipes administratives et de l'ensemble du personnel, qui est un élément important de la force des politiques publiques portées par l'équipe municipale depuis un certain nombre d'années.

Il confirme que le budget présenté est un budget de reconduction. Son but est d'assurer que la collectivité puisse fonctionner jusqu'aux résultats de l'élection municipale, assurer la continuité des services de la Ville en direction des Courneuviennes et des Courneuviens, qui ont besoin d'un tel socle de services publics puissants, de ce socle de solidarité mis en œuvre au quotidien. Ensuite, la nouvelle équipe qui aura la charge de gérer la collectivité mettra nécessairement en place une nouvelle dynamique, même si **Monsieur le Maire** souhaiterait évidemment que cette dynamique se place dans la continuité du travail accompli ici depuis de nombreuses années. Cette équipe consacrera probablement environ trois mois à prendre la mesure de la situation et aura la possibilité, sur la base des propositions exprimées dans le cadre de son programme, de procéder aux inflexions qu'elle jugera pertinentes au travers de décisions modificatives ou d'un budget supplémentaire.

Cependant, ce budget 2026 n'est pas pour autant un budget neutre. Il s'inscrit dans le prolongement des choix politiques de la collectivité. Il s'agit d'un budget profondément ancré à gauche, avec la volonté de faire en sorte que le service public soit bien présent, que chacun et chacune conserve son accès aux droits, que les grandes actions qui ont été le fondement de cette collectivité, comme La Courneuve Plage ou le mois des solidarités, poursuivent leur développement, que les priorités affirmées en direction de l'école la jeunesse ou de la santé demeurent des axes forts pour l'engagement de la Ville, avec d'ailleurs des actions nouvelles, comme le PACT qui permet de contribuer individuellement et financièrement à l'émancipation de jeunes mères célibataires.

Et dans le même temps, le budget va permettre de continuer à équiper la ville, la municipalité ayant effectivement beaucoup investi au cours des six dernières années, 19 M€ par an en moyenne, ce à quoi il faut rajouter les investissements réalisés avec l'ANRU ou Plaine Commune, pour les espaces publics par exemple. Ce sont en fait près de 25 à 30 M€ qui ont été investis tous les ans pour améliorer la qualité de la ville et la rendre toujours plus utile aux Courneuviennes et aux Courneuviens, aussi bien au travers des services publics que du cadre de vie. Il y aura ainsi l'inauguration le 5 mars du parc de la Laïcité, un demi-hectare d'espaces végétalisés en plein quartier de la gare, le reflet du choix fort d'avoir des espaces de repos et de détente ouverts pour les habitants.

Ce sont des politiques qui ont été menées avec bienveillance, mais aussi beaucoup de détermination. Elles prennent en effet le contrepied de politiques appliquées systématiquement depuis de nombreuses années en France. Elles vont à l'encontre des choix nationaux qui s'imposent aux collectivités. **Monsieur le Maire** donne l'exemple des 500 000 € supplémentaires, près de l'équivalent du budget de La Courneuve Plage, que la Ville va devoir acquitter en 2026 au titre de la caisse de retraite des fonctionnaires suite à une décision unilatérale de l'État, motivée par des règles d'équilibre budgétaire sans rapport avec la situation financière de cette caisse. L'Association des maires de France estime que ce sont au total 5 milliards d'euros qui seront ponctionnés auprès des collectivités territoriales dans le cadre du budget 2026. Ces décisions de l'État les contraignent à avoir des exercices de plus en plus contraints. C'est évidemment le cas à La Courneuve, et cela se combine avec des subventions fortement revues à la baisse pour le Fonds vert ou pour la DSIL (dont le montant a été diminué de 200 M€ dans le budget 2026 et dont la dotation va désormais servir à financer aussi les frais liés aux élections municipales)

Cela conduit une ville comme La Courneuve à être dans des postures de résistance, d'exigence, afin que ce territoire soit reconnu et respecté. C'est ce que l'équipe municipale a essayé de porter tout au long des mandats exercés par **Monsieur le Maire**, qui constate que les Courneuviennes et les Courneuviens lui ont permis d'organiser ces politiques. Et s'il occupe les fonctions de maire, cela n'est pas parce que cela était sa simple volonté, contrairement à ce que certains élus affirment, mais parce que c'était le choix, élection après élection, des Courneuviennes et des Courneuviens. Il espère donc que dans les équipes qui succéderont à celle qui est aujourd'hui en place, on retrouvera la même volonté et la même détermination au cœur des engagements politiques de cette collectivité, une collectivité qui résiste, qui est bienveillante vis-à-vis de ses habitants, et qui porte des espoirs d'avenir pour une population qui en a besoin, et qui est dans l'ensemble satisfaite du travail qui a été mené jusqu'ici.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

*Question n° 2 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 8 (MMES GANESWARAN, SAINT-UBERT - REZKALLA- MM SAHA, KHARKHACHE, AOUCHI, CHASSAING, SAADI) 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

### **3. APPROBATION DE DEUX CONVENTIONS ATTRIBUTIVES DE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DES COURS OASIS DU GROUPE SCOLAIRE CHARLIE-CHAPLIN À PASSER AVEC LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET L'AGENCE DE L'EAU SEINE — NORMANDIE**

**M. ELICE** relève que ce sujet a été évoqué lors de sa présentation du budget : il s'agit ici de signer deux conventions, avec la Région et avec l'Agence de l'eau, pour subventionner la construction de cours Oasis au groupe scolaire Charlie-Chaplin. La Ville procède tous les ans à la désimperméabilisation des différentes cours d'école en réponse aux enjeux climatiques, pour prévenir la constitution d'îlots de chaleur. Les cours du groupe scolaire n'avaient d'ailleurs pas fait l'objet de réaménagement depuis leur construction en 1979, et elles méritaient donc que l'on s'y intéresse afin de les rendre plus agréables, notamment en cas de fortes chaleurs. Le réaménagement permettra aussi une meilleure mixité de leur usage. Les travaux devraient s'élever à environ 700 000 € et les subventions vont permettre de couvrir la moitié de la somme.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

*Question n° 3 — Vote : question adoptée l'unanimité des suffrages exprimés — 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

## COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

### **4. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA PLATEFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES SOLIDAIRES AVEC SOS MÉDITERRANÉE POUR L'EXERCICE 2026**

**Monsieur le Maire** rappelle que SOS Méditerranée est une association avec laquelle la Ville s'est engagée depuis 2023. Elle tente de trouver des solutions pour que la Méditerranée ne soit plus un immense cimetière lorsque des populations, fuyant la misère et parfois la guerre, la traversent pour être victimes de tempêtes, de naufrages et d'autres catastrophes. L'association déploie des bateaux pour porter secours et assistance aux migrants qui se retrouvent en situation de perdition au milieu de la mer. Son action est rendue plus difficile et plus coûteuse par la position de certains gouvernements, notamment le gouvernement italien, et elle souffre aussi par ricochet des difficultés financières d'organisations qui lui viennent en aide, comme la Croix-Rouge ou le Croissant-Rouge. SOS Méditerranée se trouve donc concrètement en grande difficulté. La Ville ne va évidemment pas rompre la solidarité qu'elle a déjà témoignée à cette association qui par ailleurs, comme elle s'y était engagée, est venue à La Courneuve pour participer à des débats, en lien avec l'association Anvita, qui est également partenaire de la Ville, ce qui lui a permis de s'expliquer sur son action, et la pertinence du travail humain qu'elle conduit. Il s'agit de renouveler en 2026 la subvention annuelle de 5 000 € accordée depuis 2023, pour faire en sorte que la solidarité ne se réduise pas à être un mot mais se traduise aussi en actes concrets. Il signale que le dossier de cette séance comporte une fiche synthétique donnant des éléments précis sur la situation en Méditerranée et l'action de l'association.

Il propose de passer au vote.

*Question n° 4 — Vote : question adoptée l'unanimité des suffrages exprimés — I ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

## JEUNESSE

### **5. CONTRATS COURNEUVIENS DE RÉUSSITE (CCR) — LE CCR PRÉSENT DANS LE CADRE DU « MOIS DE L'ORIENTATION »**

**Mme CHAHBOUNE** considère que les contrats courneuviens de réussite sont inscrits au cœur de la politique municipale en faveur de la jeunesse et qu'ils constituent un levier structurant pour la réussite scolaire, l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes Courneuviennes et Courneuviens. C'est dans le cadre de cette dynamique que l'on a retrouvé les CCR dans le « Mois de l'orientation », un événement porté par le Point information jeunesse, au travers de la transmission et du partage d'expériences que le dispositif a rendus possibles. Le Mois a pour objectif d'accompagner les jeunes Courneuviennes et Courneuviens dans leur réflexion sur leur orientation scolaire et professionnelle au travers d'une immersion concrète dans le monde de la formation et de l'emploi. En s'inscrivant dans cet événement, les CCR ont confirmé le rôle majeur qu'ils ont comme levier d'insertion, d'émancipation et de réussite, tout en renforçant les liens entre les jeunes, les établissements scolaires et les acteurs du territoire.

En janvier, pendant le Mois de l'orientation, il y a eu une réunion de la commission, la dernière du mandat, au cours de laquelle 28 projets, dont 27 projets individuels, ont été présentés. Il y avait six projets d'études, un projet de formation à l'étranger, une mobilité professionnelle à l'international, une création d'entreprise, 18 permis de conduire et un projet artistique. La répartition entre hommes et femmes reste équilibrée, et il y a des progrès dans la répartition par quartiers.

Cette dernière séance incite **Mme CHAHBOUNE** à faire un bilan sur le mandat :

- Entre 2020 et 2026, le budget des CCR est passé de 60 000 à 100 000 €.
- Les accompagnements ont continué même pendant le Covid.
- Ils ont permis en moyenne la création de deux entreprises par an, avec un total de 100 projets accompagnés chaque année (concernant environ 110-115 jeunes).
- L'aide au permis de conduire est passée d'un fixe de 300 € à un montant de 300 à 500 € par an, en fonction des projets et des situations familiales des jeunes.
- Il y a eu un rééquilibrage des genres : les jeunes femmes représentent désormais 55 % des projets accompagnés, alors que l'on avait constaté au départ une timidité ou un sentiment de manque de légitimité. Elles sont aujourd'hui majoritaires dans les projets de création d'entreprise ou d'études à l'étranger.

Tout cela montre qu'il y a beaucoup de jeunes Courneuviennes et Courneuviens qui veulent réussir, qui veulent s'instruire et qui prennent des initiatives. Il y a eu aussi un effort de la Ville pour mieux faire connaître le dispositif dans les quartiers de la gare et des Quatre Routes. Les jeunes de ces quartiers sont maintenant très bien représentés dans les statistiques, suite à des actions menées directement dans les quartiers, au bouche-à-oreille et au renforcement des actions de communication vers ces publics. Il y a eu dans le même temps un renforcement du partenariat avec les services publics de l'emploi, ce qui permet de monter des projets de cofinancement sur des dispositifs de formation, auxquels les jeunes ne pourraient pas accéder sans le soutien de la municipalité.

Elle donne quelques exemples de parcours qui ont été rendus possibles par les CCR : un jeune qui a suivi une formation de podologue et qui est aujourd'hui kinésithérapeute sur le territoire, grâce à l'accompagnement constant de la Ville, une ostéopathe, qui s'est aussi installée à La Courneuve, un athlète qui est aujourd'hui dans une grande université américaine et qui s'entraîne pour les JO de 2028, un vidéaste qui mène désormais des projets aux USA, un étudiant à Cambridge...

Les CCR ne sont pas qu'un simple accompagnement financier : ils créent une communauté autour des jeunes qui choisissent de partager leur expérience et donnent des conseils aux générations suivantes. Ils permettent à la jeunesse d'oser rêver, et croire, de montrer qu'avec un petit coup de pouce, beaucoup de choses sont possibles.

**Mme CHAHBOUNE** tient enfin à remercier l'ensemble des équipes du service jeunesse de la Ville, qui l'ont aidée à mener les politiques publiques pour la jeunesse. Elle se dit très fière de les avoir portées sur la ville. Et elle remercie aussi l'ensemble des Services, qui ont contribué à la mise en place de tous ces projets.

**Mme HADJADJ** souhaite savoir s'il y a eu plus de demandes que les 28 dossiers retenus et s'il y a donc des dossiers rejetés, et si oui pour quels motifs. Elle trouve que 100 000 € pour investir dans la jeunesse sont une somme très insuffisante au regard des millions d'euros que l'on trouve dans le budget, alors que ce sont les seuls fonds qui servent directement à aider la jeunesse de La Courneuve. Elle renouvelle sa demande que l'on consacre un bien plus grand montant au dispositif pour aider la jeunesse de La Courneuve, qui est en difficulté.

**Mme REZKALLA** juge important que la collectivité puisse accompagner la jeunesse afin qu'elle puisse s'épanouir et faire aboutir ses projets. Elle constate par ailleurs des écarts dans les sommes attribuées pour des dossiers sinon très proches, comme les permis de conduire, et souhaite connaître les raisons, au nom du principe d'équité.

**Mme CHAHBOUNE**, comme Mme HADJADJ avait posé la même question lors de la séance précédente, lui répète la même réponse : la Ville étudie toutes les candidatures sans exception. On ne refuse jamais de jeunes, on demande simplement de soumettre à nouveau un dossier s'il est incomplet.

Dans l'ensemble, tous les jeunes sont accompagnés. Quant à la subvention de 100 000 €, il s'agit de la seule enveloppe pour les CCR, pas de l'ensemble du budget d'accompagnement de la jeunesse, qui est évidemment bien supérieur. Quant à la question posée par Mme REZKALLA, les sommes attribuées pour accompagner sur un permis de conduire vont de 300 à 500 €, sur la base de la situation du jeune et de sa situation familiale.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

*Question n° 5 — Vote : question adoptée l'unanimité des suffrages exprimés — 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

**Monsieur le Maire** constate que la séance entre dans une série de 14 points portant presque exclusivement sur des conventions, qui illustrent le travail qui est encore réalisé par la Ville.

#### **6. CONVENTION D'ENTENTE ENTRE LES COMMUNES DE LA COURNEUVE ET DE PLESTIN-LES-GRÈVES PORTANT SUR LA GESTION DU CENTRE DE VACANCES COURNEUVIEN DE SAINT-EFFLAM (COMMUNE DE PLESTIN-LES-GRÈVES)**

**Mme CADAYS-DELHOME** se dit très heureuse de pouvoir présenter cette convention, qui est l'aboutissement d'un travail complexe sur plusieurs années de la part des élus et surtout des services techniques et des services éducation et jeunesse, entre Plestin-les-Grèves en Bretagne et La Courneuve. L'objectif premier était de conserver le centre de vacances, à l'heure où beaucoup de villes vendent le leur, n'étant plus en capacité financière de l'entretenir. Il s'agissait de trouver une solution pour le garder et en faire profiter les deux territoires, de sorte que, en tant que propriété de la Ville, il bénéficie aux Courneuvien(ne)s et Courneuvien(ne)s mais qu'il profite aussi aux habitants de Plestin-les-Grèves quand il n'est pas utilisé par les Courneuvien(ne)s.

Ce centre de vacances sur le site de Saint-Efflam est la propriété de La Courneuve depuis de nombreuses années. Du fait d'un contexte d'évolution des usages, de maîtrise des coûts de fonctionnement et de volonté de valoriser le patrimoine communal, le dialogue a été ouvert avec Plestin-les-Grèves sur les modalités de sa gestion. La convention qui a émergé de ces rencontres garantit le maintien de la vocation première du site, l'accueil des publics courneuvien(ne)s, en particulier pendant les périodes de vacances scolaires, optimise l'utilisation des équipements en dehors de ces périodes, en permettant à la commune de Plestin-les-Grèves d'y avoir recours au service de sa population et de son territoire, favorise le développement d'activités culturelles, sportives et de loisirs, met en œuvre une mutualisation des moyens et des compétences et s'inscrit dans une démarche innovante en matière de coopération entre collectivités.

Le mode de gestion choisi est une convention entre les deux collectivités. Elle permettra une mise à disposition partielle et progressive des bâtiments et des espaces extérieurs. La Courneuve conserve une utilisation prioritaire pendant les périodes de vacances scolaires sur sa zone. Plestin-les-Grèves assurera la gestion quotidienne, l'entretien courant et la sécurité. Un comité de suivi paritaire veillera au bon déroulement et à l'évaluation du partenariat, qui permettra donc de mieux valoriser cet équipement, d'optimiser les périodes où le site est inoccupé par des habitants de La Courneuve, d'assurer la sécurité et la gestion quotidienne et de conserver un outil stratégique, au service des politiques éducatives, sociales et de loisirs de la Ville. Dans l'ensemble, La Courneuve demeure propriétaire des biens, et Plestin-les-Grèves assure la gestion quotidienne, l'animation et la valorisation du site dans le cadre défini par la convention.

Cette convention reflète la volonté de construire un partenariat équilibré, pragmatique et évolutif, un partenariat public, au moment où certaines villes cèdent leur centre de vacances au secteur privé. C'est

une opportunité de renforcer l'attractivité et la pérennité du centre de vacances de Saint-Efflam, tout en répondant aux enjeux d'intérêt général des deux collectivités.

**Mme CADAYS-DELHOME** remercie d'ailleurs les Services de la Ville, qui ont su travailler dans des délais assez contraints, dans un projet qui a sollicité les services techniques mais aussi les services liés à l'éducation, à la jeunesse et à l'enfance, dans l'intérêt de tous les Courneuvien(ne)s et Courneuvien(ne)s qui pourraient être amenés à y séjourner.

**Monsieur le Maire**, signale que le conseil municipal de Plestin-les-Grèves a de son côté approuvé la convention lors de sa séance du 16 février à l'unanimité. Il considère que cette convention est un travail assez exemplaire sur un site par ailleurs superbe, donnant sur une grande baie. Il propose de passer au vote.

*Question n° 6 — Vote : question adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés — 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

#### **7. APPROBATION D'UNE CONVENTION À PASSER AVEC LA CAF 93 — AIDE À L'INVESTISSEMENT POUR L'ESPACE JEUNESSE DE LA TOUR**

**Mme CHAHBOUNE** explique que la Caisse nationale d'allocations familiales, dans sa convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 encadre les dispositifs d'aide à l'investissement en faveur des structures d'accueil de jeunes enfants, qui sont également pris en compte dans la convention territoriale générale signée en décembre 2022 entre la Ville et la CAF de Seine-Saint-Denis. La Ville est ainsi éligible à un tel dispositif. Les investissements entrepris à La Courneuve participent à la mise en œuvre du projet éducatif global de La Courneuve, qui vise à favoriser le mieux-vivre des habitants, à faire de l'éducation une priorité municipale permettant aux enfants et aux jeunes courneuvien(ne)s de construire leur trajectoire de réussite. Souhaitant renforcer et qualifier son offre d'accueil, la Ville a demandé une aide financière pour accompagner son développement, qui s'inscrit dans les priorités figurant dans la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027. Le projet, la rénovation de l'ALSH de La Tour a donc un double objectif : accroître la couverture territoriale, dans un contexte de forte dynamique géographique, et améliorer la qualité des structures d'accueil, en tenant compte des attentes des familles et des enjeux environnementaux. De plus, la Ville pourra aussi toucher dans le cadre de cette convention une subvention complémentaire de 19 419 €, au titre du complément en fonds locaux.

**Monsieur le Maire** rajoute que cette rénovation préfigure un grand pôle de services publics, pour le moment à l'étude, que la Ville souhaite réaménager dans ce secteur, dans le cadre du projet urbain.

*Question n° 7 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 7 abstentions (MMES GANESWARAN, SAINT-UBERT – MM SAHA, KHARKHACHE, AOUCHE, CHASSAING, SAADI), 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

#### **8. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION À PASSER AVEC LA CAF 93 POUR L'ÉDITION 3 DU PROJET « LES MÉDIAS C'EST NOUS » — FONDS « PUBLICS ET TERRITOIRES »**

**Mme CHAHBOUNE** rappelle que La Courneuve et l'Alliance des civilisations des Nations unies (UNAOC) ont établi depuis 2019 un partenariat solide visant à promouvoir le dialogue interculturel et à promouvoir la désinformation. Cette collaboration repose sur un engagement commun à faire se comprendre les différentes cultures et à renforcer les compétences médiatiques. Le projet « Les médias c'est nous » a été lancé en février 2021 et a permis jusqu'ici d'impliquer activement 46 jeunes de La Courneuve dans une série d'activités conçues pour les aider à promouvoir le dialogue interculturel à travers les médias. Ce partenariat entre l'UNAOC et la Ville montre comment les initiatives locales

peuvent bénéficier de l'appui d'organisations internationales pour atteindre des objectifs globaux de paix et de compréhension mutuelle. Ici, le partenariat profite aux jeunes de la ville en leur apportant des compétences précieuses et une plateforme pour s'exprimer, mais contribue aussi à la mission globale de l'UNAOC.

La troisième édition de « Les médias c'est nous » a fait l'objet d'une demande auprès de la CAF, au titre du fonds « Publics et Territoires ». Elle a permis depuis novembre 2024 à 24 jeunes de participer à la création d'une série documentaire autour du projet et à l'enregistrement de podcasts sur la diversité culturelle à La Courneuve. Ils sont accompagnés par une équipe d'agents et d'agentes de la ville, d'une intervenante externe et de facilitatrices de l'UNAOC. Le groupe a ainsi pris part à une série d'activités, de rencontres et d'ateliers en 2025. Les participants ont ensuite pu restituer leurs travaux lors d'événements comme leur voyage d'approfondissement à New York en octobre et novembre 2025. Cette troisième édition s'est déroulée en plusieurs phases, autour d'activités destinées à améliorer les compétences médiatiques et interculturelles des participantes et participants :

- Lors de la 1<sup>ère</sup> phase (novembre 2024-février 2025), l'équipe a proposé plusieurs activités et visites au niveau local.
- Lors de la 2<sup>ème</sup> phase (mars-juillet 2025), les facilitatrices UNAOC ont organisé des temps hebdomadaires d'ateliers et de débats et des séances pratiques autour des médias (photographie, podcast, etc.) afin d'acquérir des compétences théoriques et une formation technique approfondie.
- La 3<sup>ème</sup> phase est l'occasion de plusieurs événements de restitution, culminant avec le voyage d'approfondissement à New York.

Cette édition a aussi été marquée par l'introduction de thématiques portant sur la valorisation de la diversité culturelle des Courneuviennes et des Courneuviens, en leur permettant de s'exprimer sur leur quotidien, le vivre ensemble au sein d'une ville cosmopolite comme La Courneuve. Les jeunes ont été répartis en six groupes et ont pris la parole sur leurs identités multiples (culturelles, linguistiques, etc.) avec un accent mis sur la transmission intergénérationnelle des récits, des trajectoires et des connaissances.

Les jeunes de 16 à 25 ans de La Courneuve constituent le public cible de l'opération. Il y a eu plusieurs initiatives de mobilisation mises en œuvre pour toucher le plus de jeunes courneuviennes et courneuviens possible, à l'aide de supports créés par le service de communication de la Ville. Le projet est lui-même encadré par une équipe d'animation mixte comportant l'unité Relations internationales et Interculturalité, des animateurs du pôle Images.

**Monsieur le Maire** rajoute que « Les Médias c'est nous » a constitué un travail exemplaire. Le Secrétaire adjoint de l'ONU et président de l'UNAOC M. Miguel MORATINOS, qui était encore de passage à La Courneuve il y a une semaine, a d'ailleurs tenu à saluer l'engagement des jeunes et la qualité du travail qu'ils ont fourni. Il s'agit en fait, selon lui, d'un des travaux les plus remarquables de ceux que mène l'UNAOC avec les villes impliquant des jeunes. Et dans le même temps, les jeunes qui ont suivi ce parcours sur plus d'un an ont eu l'occasion, notamment lors de leur déplacement à New York, de rencontrer et d'échanger librement avec des personnes importantes, comme le porte-parole du Secrétaire général de l'ONU pendant plus d'une heure et demie, ou l'ambassadeur de France à l'ONU, qui siège au Conseil de sécurité, là aussi pendant plus d'une heure et demie. Ces rencontres ont constitué des expériences marquantes pour les jeunes, leur ouvrant d'ailleurs tout un champ des possibles.

Il y voit une illustration de ce que permet une Ville qui veut offrir des perspectives, en faisant notamment sauter les plafonds de verre qui peuvent exister dans les milieux populaires, en montrant aux gens qu'on a le droit de rêver, de penser au beau, à l'émancipation et à la réussite. Ce sont les valeurs du projet, en

plus des valeurs d'inclusion et de respect qui ont d'autant plus de portée dans le monde violent et intransigeant actuel. Ce sont de belles valeurs qu'il faut savoir cultiver ensemble, comme les jeunes en ont fait la preuve à travers cette initiative.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

*Question n° 8 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

## PETITE ENFANCE

### **9. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT À PASSER AVEC LA CAF 93 – PROJET ÉDUCATIF DE QUALITÉ – TAUX D'ENCADREMENT**

**M. DOUCOURÉ** note que dans la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la CAF dont le renouvellement est proposé au vote, la commune peut bénéficier d'une aide financière destinée à soutenir les familles modestes ou confrontées à des situations de handicap (parent ou enfant). Cette aide s'inscrit entre autres dans la politique visant à faciliter l'accès aux services et aux actions en faveur de la petite enfance et de la parentalité. La convention permet de développer un projet éducatif de qualité, en renforçant les moyens humains, afin d'améliorer les conditions d'accueil, d'accompagnement et de bien-être des enfants au sein des établissements d'accueil des jeunes enfants.

Les actions financées dans ce cadre serviront à développer l'offre du jeune enfant, en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité, à améliorer le parcours éducatif des enfants de 3 à 11 ans, à soutenir les jeunes de 12 à 25 ans dans leur accès à l'autonomie, à valoriser le rôle des parents, tout en contribuant à prévenir les difficultés rencontrées avec leurs enfants, et à contribuer à améliorer l'accompagnement social des familles et à développer l'animation de la vie sociale.

**Mme HADJADJ** estime que cette présentation a insisté sur l'expression « projet éducatif de qualité ». Elle y voit un aveu possible en creux que cette qualité manquait jusqu'ici, alors que Monsieur le Maire est en place depuis 30 ans et que M. DOUCOURÉ travaille avec lui depuis 12 ans, puisqu'on met désormais l'accent sur la qualité. Et elle demande si cette qualité était bien absente jusqu'ici.

**Monsieur le Maire** estime que Mme HADJADJ fait une mauvaise lecture de ces propos : la Ville affirme ici des ambitions, comme un service de qualité, et il ne faut pas y chercher autre chose.

**Mme REZKALLA** souhaite relever l'importance du partenariat entre la Ville et la CAF : sans la CAF, bon nombre de projets ne pourraient pas être mis en place. Et elle remercie M. DOUCOURÉ pour son action pendant six ans concernant l'enfance.

**Monsieur le Maire** répond que les conventions avec la CAF aident effectivement la Ville, mais qu'il faut aussi signaler que la CAF est contrainte de réduire de plus en plus ses budgets, dans la lignée de ce que fait l'État, et que ces conventions sont donc de plus en plus complexes à obtenir, avec des taux de financement qui ont de plus tendance à baisser.

Il propose de passer au vote.

*Question n° 9 — Vote : question adoptée l'unanimité des suffrages exprimés — 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

## ÉDUCATION

## 10. CITÉ ÉDUCATIVE — APPROBATION DE LA CONVENTION À SIGNER AVEC LE CENTRE DE FORMATION LOUISE-COUVÉ (CFLC) POUR LA FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF ET SOCIAL

**Mme DAVAUX** explique qu'il existe depuis 2020 une convention portant de manière générale sur la Cité éducative. Aujourd'hui, dans la ville, le taux de couverture des enfants bénéficiaires d'une notation MDPH reste inacceptable, en dépit des explications comme quoi il reste supérieur à la moyenne du département (moins de 50 %) : de 75 à 80 % de couverture, cela veut dire qu'il y a au moins 20 % des enfants dont la notification n'est pas couverte. Face à ce constat récurrent, la Ville a fait le choix en 2020 de créer une formation AESH à la Cité éducative, afin de pourvoir ces postes et de répliquer à l'argument de l'Éducation nationale comme quoi les postes ne sont pas pourvus faute de personnel. Il y a eu depuis 2020 une dizaine de stagiaires formés tous les ans, même si certains abandonnent ou d'autres arrivent en cours de route. Sur les diplômés, plus de 81 % sont aujourd'hui en poste dans l'Éducation nationale, dont 66 % sur la circonscription de La Courneuve, et ce alors que l'on ne peut pas imposer aux diplômés d'exercer à La Courneuve, conformément à la règle des concours.

La Ville travaillait jusqu'à l'an dernier avec le CERPE d'Aubervilliers, mais celui-ci a cessé d'assurer cette formation, qui demande environ 504 h théoriques et 804 h de formation pratique, pour la plupart réalisée dans des écoles de La Courneuve. Elle a choisi de se tourner vers le centre Louise-Couvé, également à Aubervilliers, qui prendra en charge la formation avec les mêmes modalités d'accompagnement, qui peut par ailleurs donner lieu à une aide mensuelle du CCAS de 450 € pour chacune et chacun des stagiaires.

**M. ELICE** revient sur le taux de couverture des besoins à l'échelle du département, qui est de 50 % et il salue la convention et le dispositif, qui permettent à La Courneuve d'avoir des chiffres bien plus élevés. C'est en se retroussant les manches que la Ville parvient en effet à infléchir une situation révoltante. À l'instar de ce qui est mis en place par exemple au niveau de la médecine scolaire, quand la Ville est en capacité de prendre des initiatives, elles produisent des résultats. Le problème n'est certes pas entièrement réglé, mais le soutien qui est apporté est loin d'être négligeable.

**Mme HADJADJ** fait le lien entre le centre de formation objet de la délibération et le centre de formation qui avait été ouvert dans un local appartenant à la Ville qui a connu plusieurs affectations au cours des dernières années, et qui avait reçu des subventions sans pour autant n'avoir jamais fonctionné jusqu'à sa fermeture. Elle souhaite donc savoir où cet autre centre se situe, s'il est habilité par l'État et si les Courneuviens qui vont y suivre une formation « de qualité » pourront ensuite trouver un travail.

**M. HAFSI** explique que le handicap touche de nombreuses familles sur la ville, et qu'elles font alors face à une situation complexe, comme il peut en témoigner concernant sa famille proche. C'est une vraie bataille que ces familles doivent livrer. Accompagner les enfants en situation de handicap dans les écoles demande beaucoup d'engagements, comme ce sont souvent des animateurs, qui n'ont pas reçu de formation spécifique, qui s'en occupent. Le dispositif mis en place par la Ville contribue à ce que ce soient des professionnels, à l'écoute, qui apportent un accompagnement de qualité. Les membres de familles touchées par le handicap, et souvent dans le désarroi total, se félicitent donc qu'il y ait ce dévouement et de travail qualitatif pour les accompagner.

**Mme DAVAUX** estime, en répondant à M. ELICE, qu'il reste un combat à mener, comme elle l'avait dit dans sa présentation : 73 %, c'est bien mais cela reste insatisfaisant, et la moyenne de 50 % sur le département de la Seine-Saint-Denis est simplement inqualifiable. Elle ne comprend pas à qui la question de Mme HADJADJ était vraiment destinée. En tout cas, la note du dossier donne bien l'ensemble des informations qu'elle avait sollicitée, notamment le nombre d'AESH qui ont obtenu leur diplôme depuis 2020, 38. Ce chiffre peut sembler faible, mais il s'agit d'un diplôme reconnu par l'État. Quant au centre de formation, il n'est pas subventionné par la Ville. Celle-ci accompagne les stagiaires

qui vont dans ce centre, des Courneuvien(ne)s qui sont souvent dans des parcours de réinsertion, pour leur faciliter l'accès à cette formation et qu'ils ne soient alors pas privés de droits qu'ils pourraient toucher sinon. C'est pour cela que dans le cadre de la convention Cité éducative, la Ville avait réussi à débloquent une enveloppe financière pour les accompagner tout au long de leur formation.

Comme il s'agit d'un diplôme reconnu par l'État, il ne peut pas y avoir de « favoritisme » au sein de l'Éducation nationale, et les AESH peuvent être déployés n'importe où. Il y a cependant une tendance informelle de l'Éducation nationale à positionner une bonne partie des diplômés dans des écoles de La Courneuve, s'ils le souhaitent. La convention, au-delà des emplois, est aussi l'occasion de nouer tant bien que mal un lien de confiance avec l'Éducation nationale sur certains chiffres, comme le taux de couverture, qui n'a pas à être systématiquement partagé tous les ans, et de mieux positionner le PIAL là où il le faut. Il s'agit donc de toute autre chose que de financer un local de formation.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

*Question n° 10 — Vote : question adoptée l'unanimité des suffrages exprimés — I ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

## **SPORT**

### **11. APPROBATION DE LA CONVENTION À PASSER AVEC L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) DANS LE CADRE DU PROGRAMME « TEAM GO GIRLS » POUR FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES FILLES**

**M. LE BRIS** explique que l'Agence nationale du sport a choisi de développer un programme ciblant directement les jeunes filles de 7 à 14 ans, un public où seulement 7 % pratique une activité sportive d'au moins une heure par semaine, ce qui est la recommandation de l'OMS. Cela peut s'expliquer entre autres par le changement physique, le regard empreint de jugement des autres, parfois même de l'encadrement, qui met l'accent sur la performance et néglige les difficultés et les besoins des jeunes filles. L'activité physique doit être en fait pensée aussi bien comme un passe-temps qu'un plaisir ou qu'un espace de confrontation positif. Des projets comme « Team Go Girls » cherchent donc à aider les jeunes filles à voir les côtés positifs d'une pratique sportive qui leur est adaptée. Le projet en question a été lancé par Mme. Diandra TCHATCHOUANG, ancienne élève du collège Jean-Vilar, vice-championne d'Europe de basket-ball par équipe nationale à quatre reprises, et médaillée de bronze aux JO de 2020. Elle affiche fièrement le numéro 93 sur son maillot.

Le projet repose sur trois piliers principaux : jeux éducatifs, défis hebdomadaires variés et multiples et propositions de temps de découverte d'activités physiques, pour que les jeunes puissent trouver les pratiques qui leur plaisent. L'objectif est de donner aux jeunes filles des raisons de s'occuper d'elles-mêmes physiquement, psychologiquement et socialement, à travers un cadre dans lequel elles se sentent en confiance. L'Éducation nationale est un acteur important du dispositif, au travers notamment de l'information en direction des jeunes filles. Il y aura un outil d'appui destiné à ce que les professeurs des écoles puissent concevoir des séances. Les clubs qui rejoindront le projet seront aussi des vecteurs d'information, qui permettront à leurs jeunes de participer à d'autres pratiques sportives. La Ville sera elle-même en mesure d'organiser, au même titre que les clubs, des temps pendant les vacances, week-ends ou lors d'À nous de jouer féminins. C'est un dispositif qui vise à répondre au problème de sédentarité des jeunes filles à travers une approche large, multiple et sans exclusion, pour permettre à ce public de trouver les temps et les animations qui lui plairont, avec pour objectif de lever les freins et de s'inscrire dans la durée.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

*Question n° 11 — Vote : question adoptée l'unanimité des suffrages exprimés — 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

## ACCÈS À LA CULTURE

### **12. PRÉSENTATION DU BILAN DU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PEAC) 2024-2025 ET APPROBATION DES CONVENTIONS ET AVENANTS AFFÉRENTS POUR LE PEAC 2025-2026**

**M. BROCH** apporte tout d'abord quelques repères sur le plan d'éducation artistique et culturelle à La Courneuve. Son spectre d'intervention est relativement large, comme il est porté à la fois par le cinéma L'Étoile, par le CRR (projets musicaux), par le parcours d'éducation artistique et culturelle, qui est concrétisé par le service Culture de la Ville et par les résidences artistiques en milieu scolaire. Ce plan a vocation à être accessible à la totalité des enfants en maternelle et en primaire de la ville, avec pour objectif de leur permettre de réaliser un parcours par an sur ces huit ans, d'accroître leur connaissance culturelle, leur envie de faire avec les autres et leur appétit pour l'art.

Dans les actions réalisées en 2024-2025, le Conservatoire à rayonnement régional a pu, dans le cadre du PEAC, suivre 1 840 élèves (grande section de maternelle, CP et CE1). Les interventions qui ont eu lieu dans le cadre du passeport Musique ont été prolongées par des interventions en classe de CM2, pour présenter les dispositifs de classes à horaires aménagés qu'il y a au collège (théâtre au collège Jean-Vilar, musique au collège Politzer). Il y a eu aussi une première en 2025 : une chorale inter-écoles, avec des élèves de six classes de différentes écoles, qui a donné un spectacle en juin. Ces projets sont innovants, ils suscitent des initiatives et des dynamiques pédagogiques dans les écoles. La Courneuve a d'ailleurs la particularité d'être classée « 100 % EAC », a priori la seule ville avec ce label dans le département. Les développements récents visent à mettre en lien la musique avec d'autres arts, avec donc des passerelles entre les interventions des musiciens du CRR et d'autres partenaires comme le musée du Quai-Branly, la compagnie La Zankà ou le projet de l'artiste courneuvienne Zoshia d'enregistrer un chœur d'élèves.

Le cinéma L'Étoile est associé depuis près de trente ans aux questions de l'éducation à l'image mise en place par la Ville. Le travail s'adosse notamment à de grands projets nationaux, comme Ma première séance, (six classes de maternelle en 2024-2025), École et cinéma (18 classes de primaire) et Collège et cinéma (15 classes). Des projets existent aussi avec les lycées, mais il est plus difficile de nouer des dynamiques avec eux.

Sur les parcours EAC, qui permettent une découverte culturelle à l'ensemble des enfants du territoire, il y a une grande liste de propositions qui sont portées auprès des équipes éducatives en début d'année scolaire, permettant à chaque enseignant de s'inscrire dans un dispositif. Il y a eu en 2024-2025 97 parcours différents ont été proposés à l'ensemble des écoles, des parcours qui ont sollicité une cinquantaine de partenaires (conventionnés) au travers des réseaux déjà constitués. Outre ces partenaires, il y a certains parcours liés aux Services et au personnel de la Ville, avec huit parcours impliquant le centre culturel Jean-Houdremont, deux le cinéma L'Étoile et un avec l'unité Développement culturel et patrimonial. **M. BROCH** attire l'attention sur le partenariat qui a eu lieu avec le musée de l'Histoire de l'immigration, qui a impliqué des élèves de CM2 des écoles Anatole-France et Paul-Doumer. Avec l'aide du Département, ils ont participé à la création d'une exposition au collège Niki-de-Saint-Phalle, qui s'est tenue juste avant la première rentrée à ce collège.

Pour 2025-2026, un parcours supplémentaire est proposé, pour un total de 98 propositions sur l'année scolaire. Certains parcours ont déjà démarré. La Ville est comme tous les ans partie à la recherche de nouveaux partenaires pour amplifier l'offre, avec un accent mis sur la question des élèves d'école

maternelle. De nouveaux partenariats ont été donc conclus avec la Maison européenne de la photographie, des compagnies (Loup Ange, La Croisée des chemins, Lunatic...) et des associations d'éducation populaire autour de la radio, comme médium (Making Waves et Sève). 190 enseignants (dont 76 en école maternelle) ont émis des vœux pour l'année scolaire, et la Ville a pu y répondre de manière à ce que les projets puissent être mis en place.

La note soumet à l'approbation cinq nouvelles conventions et deux avenants à des conventions déjà en place. Les nouvelles conventions concernent la Cité de la Musique — Philharmonie de Paris, le Centre des monuments nationaux pour la basilique Saint-Denis et la Conciergerie, le Fonds régional d'art contemporain Île-de-France et l'association Pulcinella. Les deux avenants portent sur les Rencontres chorégraphiques internationales de Saint-Denis et la Philharmonie de Paris, pour lesquelles il était nécessaire d'actualiser les conventions.

En parallèle aux parcours, la Ville travaille depuis plusieurs années à la mise en place de résidences scolaires, avec les artistes qui viennent travailler directement dans des établissements. Quatre écoles élémentaires accueilleront pendant l'année scolaire des artistes en résidence : Charlie-Chaplin (designer Sadio BEE), Louise-Michel (duo Ella & Pitr, dont le spectacle « Les Rieurs » est en ce moment à l'affiche), Paul-Langevin (compagnie La Zanka), Joliot-Curie (danseuse et chorégraphe Alice DAVAZOGLU). S'y rajoute un cinquième projet, plus léger, qui n'était pas dans le programme initial, un artiste souhaitant travailler avec des classes de CM2 de Charlie-Chaplin à la réalisation d'une œuvre qui sera installée dans l'espace public de la future place Alfonsina-Strada, à Babcock.

**Monsieur le Maire** insiste sur ce travail pertinent accompli dans la cadre du PEAC, qui favorise l'accès à la culture du plus grand nombre et dont la qualité est appréciée par les enfants mais aussi par les enseignants qui s'y investissent.

**Mme AOUDIA** estime que l'accès à la culture est un levier essentiel pour le développement de la jeunesse, surtout dans une ville populaire comme La Courneuve. Le plan d'éducation artistique et culturelle 2024-2025 est une illustration parfaite de cette ambition. Le bilan de cette huitième année est très positif : les élèves ont pu découvrir et pratiquer une grande diversité d'arts, y compris dans le patrimoine local. Les collaborations avec les partenaires culturels ont permis d'organiser des ateliers, des rencontres avec des artistes et des sorties pédagogiques qui ont enrichi leur quotidien et élargi leurs horizons. Ces expériences constituent des fenêtres ouvertes sur le monde et sur leurs propres capacités créatives. Les parcours ne se limitent pas à être des activités ponctuelles pour les jeunes. Ils créent un vrai capital culturel, stimulent la curiosité, développent la confiance en soi et l'esprit critique, et offrent à chacun une chance de se projeter autrement, au-delà de l'environnement quotidien. Pour beaucoup, les parcours constituent une première rencontre avec la culture et une opportunité de rêver et d'imaginer leur avenir.

Cependant, aucun dispositif n'est parfait. Il faut ainsi rester vigilants sur certains points : difficultés logistiques dans les écoles, contraintes budgétaires, élèves qui participent de façon inégale. Ces points à améliorer doivent plutôt encourager à mieux coordonner les actions, à trouver des solutions adaptées à chaque établissement et à élargir l'accès à tous. Il y a des conventions déjà établies pour 2025-2026 qui permettent de consolider le plan et de le rendre plus accessible et efficace. L'objectif reste clair : chaque jeune de La Courneuve doit pouvoir bénéficier de cette ouverture culturelle, y compris ceux qui n'avaient eu jusqu'alors que peu d'opportunités. Le PEAC est en fait bien plus qu'un simple programme éducatif. Il constitue un investissement dans la jeunesse de la ville, dans son avenir et dans le rayonnement culturel de La Courneuve. **Mme AOUDIA** appelle à ce que l'on continue à soutenir ce plan avec ambition, pragmatisme et créativité pour que la culture demeure un droit et une chance pour tous.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

*Question n° 12 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 6 abstentions (MMES GANESWARAN, SAINT-UBERT – MM SAHA, KHARKHACHE, AOUCHE, SAADI), 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

### **DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE**

#### **13. APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE PÔLE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE AUBERVILLIERS — LA COURNEUVE SEINE-SAINT-DENIS ÎLE-DE-FRANCE, DIT « PÔLE SUP' 93 » POUR LA MAISON DE LA CITOYENNETÉ (MDC) JAMES-MARSON**

**M. MORISSE** rappelle que le Pôle Sup' 93 est un établissement public de coopération culturelle créé en 2009. La convention, qu'il s'agit ici de reconduire, permet à la Ville d'avoir une attention particulière pour sécuriser la bonne maîtrise publique de cet établissement et assurer l'accès en qualité à une culture non-marchande, comme pour ses autres actions culturelles. L'établissement assure la formation supérieure et professionnelle des futurs musiciens et musiciennes, des futurs enseignants en conservatoire et un soutien aux écoles de musique. La Maison de la citoyenneté est impliquée depuis plusieurs événements artistiques et pédagogiques qui ont fait appel à des étudiants du Pôle Sup' 93. Elle est située de plus à côté du Pôle au centre-ville, et la MDC réalise donc des manifestations publiques depuis plusieurs années comme le « Midi musical ». La convention permettra de continuer à proposer une programmation culturelle engagée.

**Mme HADJADJ** s'interroge sur le recours de cette présentation à des termes comme « qualité » ou « non marchande ». La culture et l'éducation doivent en effet être toujours de qualité.

**Monsieur le Maire** répond qu'il s'agit simplement d'un mot que l'on a choisi d'utiliser dans la présentation et propose de passer au vote.

*Question n° 13 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 6 abstentions (MMES GANESWARAN, SAINT-UBERT – MM SAHA, KHARKHACHE, AOUCHE, SAADI), 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

### **LOGEMENT**

#### **14. APPROBATION DE LA CONVENTION À PASSER AVEC L'OPÉRATEUR NATIONAL DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ ADOMA**

**Mme CADAYS-DELHOME** explique que la préfecture de Seine-Saint-Denis demande depuis 2023 à la Ville d'implanter une pension de famille à proximité de la future gare du Grand Paris Express, dans le cadre de la stratégie nationale « Le Logement d'abord » et du plan national pensions de famille 2023-2027, qui visent à développer des solutions d'hébergement pérennes pour les personnes en situation de précarité.

La Ville a pris acte de la densité des structures d'accueil et d'hébergement pour les ménages en difficulté qui existaient déjà sur son territoire, et a conditionné toute éventualité d'accord pour ce projet à son bénéfice direct pour le territoire et ses habitantes et habitants. Cette ambition a débouché sur la recherche d'opportunités urbaines cohérentes et sur l'exigence d'un haut niveau d'attribution des futurs logements à des ménages courneuviens, au-delà de la part habituelle pour ce type de projet (20 %).

Le résultat est un projet de pension porté par Adoma (groupe CDC Habitat), un acteur public majeur du logement accompagné, s'inscrivant dans le cadre de la restructuration et de la réhabilitation du foyer Dolto, 28 avenue Roger-Salengro, une opération attendue depuis plusieurs années. L'exigence de la

Ville d'avoir une nouvelle structure qui s'adresse avant tout aux besoins de sa population a été réaffirmée à l'ensemble des partenaires (État, Plaine Commune, Adoma, Action Logement) a permis d'aboutir à un accord partage, où le contingent géré par La Courneuve représentera 70 % des futurs logements, l'État exerçant la gestion directe des 30 % restants. Ces engagements partenariaux nécessiteront deux conventions, l'une portant sur la délégation du contingent de Plaine Commune (les 20 % « traditionnels ») à la Ville, l'autre sur celle du contingent d'Adoma (50 % des logements). Adoma gère déjà deux résidences sociales à La Courneuve et intervient aussi sur le territoire de Plaine Commune. C'est un opérateur expérimenté identifié par l'État qui a de plus une implantation locale et une expertise sur les pensions de famille.

Le projet se situe au 28-30 avenue Roger-Salengro, sur l'emprise de l'ancien foyer Dolto. Le projet initial comportait un agrandissement de cette résidence, avec la construction de 29 nouveaux logements sociaux, mais Adoma a renoncé à ce projet global, faute de moyens. Le nouveau projet, après relance par la Ville consiste en une pension de famille avec 29 logements autonomes, 16 d'une surface d'environ 21 m<sup>2</sup> et 13 d'environ 25 m<sup>2</sup>, plus des espaces communs (bureaux, salle d'animation, cuisine intégrée, laverie et lingerie). Il a aussi fallu retravailler le permis de construire obtenu par Adoma en 2022.

Le public visé par ce projet aux Six Routes est constitué de personnes isolées en situation de grande précarité mais stabilisées. Ce n'est pas un dispositif d'urgence, un centre d'hébergement ou de réinsertion sociale, mais un habitat durable, sans limitation durable, qui permet de retrouver des repères, de reconstituer des liens sociaux et de se projeter à moyen terme. Les critères d'éligibilité, réglementaires, sont d'avoir des ressources inférieures au plafond PLAI pour 75 %, d'être en situation régulière sur le territoire et de présenter une situation d'urgence pour un accès au logement. Il y a aussi des critères d'appréciation : cohérence entre la typologie et la composition de la famille, taux d'effort évalué à moins de 33 %, capacité à l'autonomie et à la vie collective et ne pas disposer déjà d'un logement adapté à sa situation.

Un projet social doit être élaboré par Adoma, en lien avec la Ville, Plaine Commune et l'État. L'accompagnement est assuré par une équipe dédiée comportant un responsable de pension et un agent d'accueil et d'animation. Il y aura tous les ans un plan stratégique de gestion locative sociale qui fixera les priorités en fonction du profil des résidents. Les différentes actions individuelles et collectives seront suivies par l'outil Flora. Toutes les orientations sont de leur côté enregistrées dans le SI SIAO et instruites dans des commissions d'attribution partenariales où sont représentés la Ville, le SIAO et Adoma. La redevance de référence pour un T1 (loyer plus charges PLAI) est d'une valeur indicative de 615 € par mois, conventionnée à l'APL. Les simulations montrent que les restes à payer sont compatibles avec des ressources de type RSA, AAH ou revenus d'activité faible, laissant un reste à vivre suffisant. Le planning prévisionnel prévoit une ouverture de la résidence début 2028.

**Mme HADJADJ** constate que la précarité à La Courneuve est criante : conditions d'attribution des logements désastreuses, état des logements tout aussi désastreux. Cette initiative est une bonne chose mais ne représente qu'une goutte d'eau au regard de l'océan de la précarité, qui intervient qui plus est tout à la fin de 30 ans de gouvernance de Monsieur le Maire, et ce alors qu'il y a en plus des conditions de logement indignes dans les foyers Adoma où il faut pourtant payer un loyer. Elle demande si la redevance de référence est hors charges ou charges comprises, et si les résidents ne risquent pas de se retrouver dans des conditions précaires suite à des hausses annuelles des loyers, comme quelqu'un qui touche l'AAH (environ 1 100 €) n'aura plus grand-chose une fois le loyer payé.

**Mme REZKALLA** a pu constater du fait de ses visites que le foyer Dolto était confronté à des problèmes de suroccupation. Ce sont généralement des femmes avec un enfant qui arrivent dans ce foyer et qui le quittent alors qu'elles en ont deux ou trois, dont certains qui doivent dormir par terre. Il n'y

aura ici pas de construction, mais de la rénovation, et on va donc rester sur des logements de type F1 de 21 ou 25 m<sup>2</sup>, soit une pièce pour dormir et manger. Elle demande s'il y avait la possibilité de faire un projet plus adapté aux situations concrètes plutôt que de conserver la configuration actuelle.

Elle considère par ailleurs que la pension de famille est un dispositif qui doit compléter les hébergements d'urgence, du Samu social, etc. pour permettre à des familles d'être accompagnées et de sortir au final sur du logement de droit commun. Or, il y a une saturation pour les logements de droit commun. Elle redoute donc que dans les années à venir il y ait de nouveau un problème de suroccupation, les résidents n'étant pas en mesure de sortir du foyer, à l'instar de la situation actuelle où certains sont là depuis plus de dix ans.

**Mme CADAYS-DELHOME** répond à Mme HADJADJ qu'elle a bien expliqué dans sa présentation que ce projet n'est pas une initiative de la Ville en fin de mandat, mais une proposition de l'État, qui voulait que l'on construise un équipement d'hébergement (pension de famille) autour de la gare des Six Routes. La Ville a répondu qu'elle préférerait rénover et reconstruire le foyer ADOMA déjà existant, situé à proximité avec une nouvelle construction. Le foyer ADOMA est rénové avec une nouvelle partie construite. De plus dans le cadre de la revitalisation des quartiers de gare, une pension de famille sera construite au 28/30 rue R. SALENGRO (actuellement foyer ADOMA), mais la construction en fond de parcelle a dû être abandonnée faute de financements. La pension de famille était en revanche un projet différent : il s'agit d'appartements F1, et il a donné lieu à des aides de l'État dans le cadre d'un dispositif existant. Il ne donnera pas lieu à du relogement, parce qu'il s'agit d'habitat pérenne, essentiellement pour des personnes seules, typiquement des personnes qui ont eu des accidents de la vie et se sont retrouvées à la rue, qui ont eu un divorce, etc. Adoma gère déjà une telle pension à Aubervilliers. Il y a beaucoup d'accompagnement, et une présence sur place.

Le foyer Dolto actuel, qui n'est pas en bon état, va faire l'objet d'une réhabilitation. Il y a effectivement un problème pour les sorties. Il est de fait une résidence sociale, mais malgré tous les efforts de la Ville il n'est pas encore reconnu officiellement comme tel et il n'y a pas de vrai projet social associé. Cela permettrait d'avoir des effets différents, notamment concernant les sorties des résidents.

**Mme REZKALLA** espère que le contrat de location ne sera pas trop restrictif si les résidents ont par exemple des enfants.

**Monsieur le Maire**, qui a pu visiter une pension de famille à Montreuil, explique que le public de telles structures est très différent : il s'agit de personnes en grande fragilité, en rupture sociale, qui ont besoin d'un accompagnement social et psychologique permanent. Il n'y a donc pas de limite à la durée du séjour. Ceux qui sortiraient de cette situation peuvent quitter cette structure, mais dans la pratique, la plupart des résidents restent plus de dix ans. C'est un public que la Ville rencontre parfois dans les permanences et pour lequel elle n'était parfois pas en mesure de proposer des résidences pertinentes, un logement social traditionnel n'étant pas adapté. Cette structure peut donc apporter un petit pas de côté, singulier, même si cela ne dispense pas de l'exigence, posée par la Ville, de la réhabilitation complète du foyer Adoma actuel avenue Roger-Salengro. L'opération implique aussi que le foyer Adoma Balzac, qui jusqu'ici ne s'inscrivait pas dans le cadre du projet de renouvellement urbain, y soit désormais intégré. Il sera donc profondément restructuré, avec pour résultat la mise en place d'une gestion et d'une considération des publics témoignant de plus d'humanité qu'aujourd'hui. De même, la reconstruction et la réhabilitation du foyer Dolto devraient donner des résultats positifs.

Il note aussi que la Ville a pu reloger de façon pérenne dans le cadre de cette opération plus d'une dizaine de résidents du foyer vers ses logements sociaux, qui sont loin, contrairement à ce que peut répéter en boucle Mme HADJADJ, d'être des cloaques. Il se dit d'ailleurs fier des logements sociaux de la collectivité, qui représentent la moitié des logements dans la ville, et de ses efforts pour avoir du

logement social de qualité et donner aux gens un toit avec dans l'ensemble des conditions humaines et satisfaisantes.

Il propose de passer au vote.

**Question n° 14 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 4 abstentions (MMES GANESWARAN, ABBAOUI – MM SAHA, KHARKHACHE) 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).**

## **ACTIONS SOCIALES**

### **15. APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU POSTE DE CHARGÉ DE MISSION HANDICAP ENTRE LA CAF ET LA VILLE DE LA COURNEUVE**

**M. AHAMED** note que la CAF accorde à la Ville, dans le cadre de l'appel à projets « Publics et Territoires » une subvention de 48 850 € pour 2025 au titre de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun. Cette subvention permet de financer un poste de chargé de mission handicap, un levier stratégique majeur. Ce poste vise à structurer et renforcer une politique d'accueil inclusive et inconditionnelle des personnes en situation de handicap à tous les âges de la vie, avec un accent mis sur les enfants, les adolescents et leurs familles, dans un territoire qui est marqué par de forts enjeux sociaux. C'est un atout essentiel pour garantir l'égalité d'accès aux services de droit commun. Le chargé de mission handicap joue en effet un rôle central de coordination et de mise en réseau entre les différents acteurs concernés. Il contribue à faire émerger et accompagner des projets dans le champ de l'inclusion, de l'accessibilité et de l'accès aux droits en lien avec les partenaires sur le territoire.

Des ateliers menés en 2024 et 2025 ont débouché sur la mise en place de permanences de facilitateurs à la mairie dans le cadre du dispositif d'appui à l'autodétermination financé par l'ARS, un espace handicap lors du Forum des solidarités organisé en décembre, le café des aidants qui est organisé et animé tous les mois par un psychologue et la chargée de mission handicap, trois formations collectives à la MPT Cesária-Évora et la création d'une page d'information sur le handicap sur le site de la Ville. La mission handicap de la Ville a continué sur cette perspective en 2025, en continuant à développer les informations collectives, les « aller vers », des ateliers thématiques sur le handicap et la parentalité ou en réalisant un dépliant d'information en sur les ressources locales portant sur le handicap et la santé mentale, à destination des familles.

Le poste de chargé de mission a été créé en 2020. Cependant, la CAF a envoyé tardivement le projet de convention portant sur l'attribution d'une subvention pour 2025, qui n'est donc soumis que maintenant, à des fins de régularisation, au Conseil municipal, pour permettre à la Ville de percevoir la somme.

**M. AHAMED** souhaite remercier lui aussi les agents municipaux, notamment à la mission Handicap, et plus particulièrement Mme France NICOLosi et Mme SABRINA NEBBOU pour leur travail remarquable tout au long de la mandature. Il tient enfin à rendre hommage, lors de la dernière séance de ce Conseil, à la mémoire de Zaïnaba SAÏD-ANZUM, qui avait cette délégation dans l'équipe municipale, en son nom propre et en celui de l'ensemble des élus.

**Mme HADJADJ** demande si le dispositif d'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun comprend bien les enfants autistes. Il y a en effet beaucoup de familles avec des enfants autistes qui doivent s'occuper d'eux en permanence. Elle adresse également une pensée à

Zaïnaba SAÏD-ANZUM, sa sœur dans l'Islam, à l'occasion du début du mois sacré du ramadan et prononce une courte prière en arabe, pour que paix soit sur son âme.

**M. AHAMED** confirme que c'est bien un dispositif qui porte sur tous les enfants en situation de handicap.

*Question n° 15 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

#### **16. ADHÉSION DE LA COMMUNE À LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE SEINE-SAINT-DENIS (FCS93) ET À LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE (FCSF) POUR LA MAISON POUR TOUS AOUA-KEÏTA**

**Mme MOUIGNI** déclare que cette délibération vise à faire adhérer la commune à la fédération des centres sociaux et socioculturels du département et à la fédération nationale, au titre de la Maison pour tous Aoua-Keïta. Cette Maison pour tous a été ouverte en 2024 et a été agréée centre social en juillet 2025. Elle mène des actions et des animations de soutien à la parentalité, de participation des habitantes et des habitants et de développement social. Cette adhésion est dans la continuité de l'action municipale concernant les autres Maisons pour tous, Cesária-Évora et Aïcha-Belaïdi. En échange de la cotisation annuelle, elle permet à la Ville de bénéficier d'un accompagnement (réseau, formations...) et d'une reconnaissance institutionnelle du projet social de la MPT, devant membre actif.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

*Question n° 16 — Vote : question adoptée l'unanimité des suffrages exprimés — 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

#### **17. APPROBATION DES CONVENTIONS FINANCIÈRES À PASSER AVEC LA CAF 93 – LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) – MAISON POUR TOUS AOUA-KEÏTA**

**Mme MOUIGNI** précise qu'il s'agit ici d'approuver deux conventions financières passées avec la CAF de Seine-Saint-Denis pour soutenir le lieu d'accueil enfants parents de la Maison pour tous Aoua-Keïta grâce au bonus Territoires prévu par la convention territoriale globale. Ce bonus sert à financer le développement du LEAP, qui est un espace de ressources pour les familles, dédié au soutien à la parentalité et au développement du jeune enfant. Les actions financées servent notamment à renforcer la relation enfants parents, valoriser les compétences parentales, favoriser les rencontres entre parents, rompre l'isolement social et accompagner les familles dans les étapes importantes dans la vie de leurs enfants.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

*Question n° 17 — Vote : question adoptée l'unanimité des suffrages exprimés — 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

### **JEUNESSE**

## 18. APPROBATION DES CONVENTIONS FINANCIÈRES À PASSER AVEC LA CAF 93 — CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Mme CHAHBOUNE explique, après avoir noté que certains l'accusaient de ne jamais prendre la parole en Conseil et qu'il s'agit de sa quatrième présentation au cours de la séance, que le CLAS est un dispositif destiné aux élèves du CP au lycée, rencontrant des difficultés dans leur scolarité ou ne disposant pas dans leur environnement familial des ressources nécessaires à leur réussite. Il comporte des actions qui se déroulent en dehors du temps scolaire, qui sont complémentaires à l'école et ne sont pas assimilables à du simple soutien scolaire. Elles visent à renforcer l'autonomie de l'enfant, son ouverture culturelle et les liens entre la famille et l'école. Les projets doivent coordonner quatre axes différents : accompagnement des enfants et des jeunes, implication et accompagnement des parents, concertation avec les établissements scolaires, coordination avec les acteurs du territoire. Les CLAS sont un dispositif soutenu par la branche famille de la Sécurité sociale.

Dans le cadre de sa politique éducative et de soutien à la parentalité, la Ville met en œuvre des actions d'accompagnement à la scolarité à destination des enfants et des familles les plus fragilisées, actions qui s'inscrivent dans le dispositif national. Elle souhaite pour l'année 2025-2026 formaliser une convention d'objectifs et de financement avec la CAF de Seine-Saint-Denis, qui lui permettrait de bénéficier de subventions. Cette convention définit les modalités de financement par la CAF des actions CLAS portées par la Ville, les objectifs qualitatifs et quantitatifs, les engagements réciproques des deux parties et les conditions de versement, de suivi, d'évaluation et de contrôle des subventions. Les financements portent sur une subvention de service CLAS et éventuellement sur des bonus « Enfants » et « Parents » pour permettre de renforcer le soutien à des actions.

La Ville prend de son côté des engagements auprès de la CAF, et cette convention lui permettra de sécuriser le financement de ses actions d'accompagnement à la scolarité, de renforcer la qualité et l'ambition éducatives des projets classe et de s'inscrire pleinement dans les orientations nationales de soutien aux familles et à la réussite éducative.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

*Question n° 18 — Vote : question adoptée l'unanimité des suffrages exprimés — 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

## ACCÈS AUX SOINS ET AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

### 19. APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ ET L'ASSOCIATION MIGRATIONS SANTÉ

Mme CLARIN rappelle que le Centre municipal de santé Salvador-Allende comporte dans son projet de santé un principe d'accueil des publics sans aucune condition pour l'accès aux droits et aux soins. Il est doté d'une PASS ambulatoire qui permet de dispenser des soins à des personnes sans droits ouverts et de les accompagner vers l'ouverture de leurs droits. De son côté, l'association Migrations Santé France œuvre depuis sa création à la prévention et à la promotion de la santé auprès des personnes vulnérables, éloignées du système de santé, quelle que soit la nature des barrières impliquées. Le partenariat entre l'association et le CMS a commencé en 2019 et a permis la tenue de permanences socio-sanitaires tous les mois au CMS, afin de faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun en santé. Comme ces permanences présentent une grande complémentarité avec la PASS ambulatoire, leur fréquence a été augmentée, et le partenariat a été pérennisé dans une convention, qu'il s'agit maintenant de renouveler. Elle prévoit notamment le maintien et le renforcement des permanences,

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

*Question n° 19 — Vote : question adoptée l'unanimité des suffrages exprimés — 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

**20. APPROBATION DE LA CONVENTION À PASSER AVEC LE GROUPEMENT INTERRÉGIONAL DE RECHERCHE CLINIQUE ET D'INNOVATION (GIRCI) D'ÎLE-DE-FRANCE, RELATIVE AU REVERSEMENT MERRI ET AUX MODALITÉS DE FINANCEMENT D'UN PROJET RETENU À L'APPEL À PROJETS RESP-IR 2024**

Mme CLARIN continue à évoquer le Centre municipal de santé, qui est labellisé centre de santé universitaire par l'ARS Île-de-France et par l'université Paris-Est Créteil. Il participe donc à la formation des futurs professionnels de santé et au développement de la recherche en soins primaires, au service de l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des soins. Le GIRCI d'Île-de-France a lancé RESP-IR, un appel à projets destiné aux jeunes professionnels dans le domaine des soins primaires, autour de connaissances scientifiques mobilisables pour les professionnels de santé des équipes de soins primaires, de la coopération entre les différents acteurs qui participent à la mise en œuvre de ces soins sur un territoire et de la création d'écosystèmes sensibilisés aux pratiques de la recherche.

Un des projets retenus, Dichromat, porte sur la prise en soin différenciée des patients atteints de maladie chronique par une équipe de soins primaires et serait mené au CMS Salvador-Allende. Il a obtenu un financement total de 396 867 €. Le versement s'effectue en plusieurs tranches, chaque tranche est conditionnée à ce que les chercheurs fournissent des éléments montrant qu'ils ont atteint les objectifs de la phase précédente du projet. Les différentes modalités et conditions du reversement sont décrites dans la convention passée avec la Ville au nom du CMS.

Monsieur le Maire estime qu'il s'agit d'un projet très intéressant, qui contribue aussi à ce que le CMS s'inscrive dans le développement des pratiques médicales. Il sera l'occasion de faire venir de futurs médecins, en dernière année de formation. La médecine pratiquée en centre médical de santé reste très méconnue dans le cursus universitaire, où c'est la médecine libérale qui se taille la part du lion. Mais les futurs médecins découvrent à l'occasion cette autre forme de médecine. Et cela permet au CMS de recruter beaucoup plus facilement des jeunes médecins fraîchement diplômés et de lutter contre les déserts médicaux qui touchent une ville comme La Courneuve. Cela est en grande partie rendu possible par le fait que le médecin directeur du CMS est aussi maître de conférences.

Il propose de passer au vote.

*Question n° 20 — Vote : question adoptée l'unanimité des suffrages exprimés — 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

**RESSOURCES HUMAINES**

**21. COMPOSITION PARITAIRE AUX INSTANCES LOCALES DE DIALOGUE SOCIAL**

M. BROCH propose, pour faire gagner du temps au Conseil, de ne pas procéder à une analyse de la loi de transformation de la fonction publique de 2019. Elle a en tout cas eu pour effet de permettre d'établir en conseil municipal avec une certaine latitude le nombre de représentants siégeant pour les organisations syndicales au Conseil social territorial (CST), qui est mis en place dès qu'il y a au moins 50 agents dans une collectivité territoriale. Ici, il est proposé d'avoir au CST huit titulaires et huit

suppléants, ce qui est le maximum prévu pour une collectivité comportant de 1 000 à 1 999 agents. Cela permettra la représentation aussi large que possible des organisations syndicales.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

*Question n° 21 — Vote : question adoptée l'unanimité des suffrages exprimés — 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

## 22. ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES — ADHÉSION DE LA COMMUNE AU CONTRAT NÉGOCIÉ PAR LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION

**M. BROCH** rappelle que le Centre interdépartemental de gestion permet aux villes membres de bénéficier de contrats-groupe qu'il négocie en leur nom auprès d'assureurs sur un certain nombre de risques qui concernent les collectivités, notamment pour les décès, les accidents du travail, les maladies professionnelles, les maladies ou accidents non professionnels et la maternité de leurs agents. Ici, un nouveau contrat, dont les détails figurent dans le dossier de la séance, a été passé avec la CNP et il est proposé d'y adhérer.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

*Question n° 22 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 6 abstentions (MMES GANESWARAN, SAINT-UBERT – MM SAHA, KHARKHACHE, AOUCHE, SAADI), 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

## 23. BOURSE DU TRAVAIL — MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL

**M. BROCH** relève que le contexte économique et social fait que nombre de salariés sont aujourd'hui en très grande difficulté vis-à-vis de leur employeur ou sont confrontés à des pertes d'emploi. La Ville estime donc que, au-delà de la mise en place des bourses du travail, qui sont extrêmement nécessaires, sur les territoires, il faut leur accorder un certain nombre de modalités, pour faciliter la relation avec les organisations syndicales et les associations de salariés, comme celles qu'héberge la Bourse du travail de La Courneuve, en plus des organisations du personnel de la collectivité, notamment les trois organisations syndicales. Dans ce cadre, la Ville estime qu'il y a un besoin d'accueil et d'organisation de la Bourse et depuis plusieurs années, le Conseil a validé de façon unanime une convention avec l'association de la Bourse du travail pour la mise à disposition d'un agent, une mesure qu'il est proposé de reconduire ici avec une nouvelle convention.

**Mme REZKALLA** déclare que cette convention porte sur la mise à disposition d'un agent auprès de l'association de la Bourse du travail et non directement auprès des syndicats, même si l'association regroupe des syndicats. Elle s'étonne en effet, que lors de ses passages à la Bourse, elle ait retrouvé cet agent à l'étage, dans les locaux de la CGT. Il serait peut-être opportun de mettre à disposition un agent pour les syndicats, qui sont importants pour défendre les droits des travailleurs, y compris les agents de la Ville, mais il s'agit aussi d'assurer une équité de traitement entre tous les syndicats qui se trouvent à la Bourse. De même, la convention prévoit le remboursement par l'association à la Ville de la rémunération de l'agent. **Mme REZKALLA** propose que la Ville ne demande plus ce remboursement en échange d'un partage équitable de l'agent avec les autres syndicats.

**Monsieur le Maire**, qui connaît très bien le local de la Bourse du travail, assure que l'agent se trouve au secrétariat, qui est effectivement au 1<sup>er</sup> étage, le petit espace disponible au rez-de-chaussée ayant été consacré à une permanence juridique pour les prud'hommes. Les bureaux de la CGT se trouvent à côté du secrétariat au 1<sup>er</sup> étage, et ceux des autres syndicats au 2<sup>ème</sup> étage. L'agent est en tout cas bien mis à

disposition de la Bourse du travail et de l'ensemble des salariés qui se rendent à la Bourse du travail, et qui passent forcément au 1<sup>er</sup> étage, compte tenu de la configuration des locaux.

Il se dit fervent défenseur de l'effort fait par la collectivité pour faire en sorte que la Bourse du travail fonctionne bien. Celle-ci se révèle d'ailleurs de plus en plus utile avec l'éclatement que connaît le monde du travail. Le conflit social en cours à l'usine Orangina illustre d'ailleurs le besoin d'un outil fonctionnel au service de tous les salariés et de tous les syndicats. Ce n'est de toute façon pas dans l'esprit de la Ville d'effectuer une discrimination,

**Mme HADJADJ** renouvelle une question que l'on a laissée sans réponse. Elle s'étonne que la Bourse du travail n'embauche pas directement un permanent et que l'on ait à la place recours à un montage complexe où la Ville accorde des subventions à la Bourse, puis leur prête un agent sur plusieurs années, agent que l'association doit rembourser.

**Monsieur le Maire** explique que cette formule permet à l'agent de ne pas perdre son statut de fonctionnaire. La personne a demandé une mise à disposition, qui lui a été accordée, conformément à la loi. Il répète qu'il souhaite se battre jusqu'au bout pour que la Bourse puisse fonctionner dans les meilleures conditions possibles, vu le rôle important qu'elle joue pour les 15 000 salariés qui vivent à La Courneuve.

Il propose de passer au vote.

*Question n° 23 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 6 abstentions (MMES GANESWARAN, SAINT-UBERT – MM SAHA, KHARKHACHE, AOUCHE, SAADI), 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

## AMÉNAGEMENT

### **24. SECTEUR CHABROL — CESSIION DE FRACTIONS DES PARCELLES T85, T88 ET T100 SITUÉES RUE CHABROL ET SENTE DE L'ESSAU, À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE, POUR LA CRÉATION DE LA SENTE PIÉTONNE COLETTE-BESSON**

**Mme DAVAUX** procède à un rapide point d'étape sur l'îlot Chabrol, un projet lancé en 2010. Une opération en cours d'achèvement a porté sur la construction de 280 logements, dont 30 % de logements sociaux. Le projet compte aussi le complexe sportif, qui appartient à la Ville, et il est prévu de créer une sente, baptisée Colette-Besson, par décision du Conseil lors de la séance du 14 décembre 2023. La sente doit desservir les nouvelles opérations en cours de construction, assurer une défense incendie et surtout de créer un accès plus direct et plus doux au gymnase, au lycée et au stade Nelson-Mandela. Les lycéens sont en effet obligés aujourd'hui de traverser la rue Chabrol, dans des conditions parfois peu sûres. La sente permettra d'atteindre directement la rue Dulcie-September.

Le projet a été traduit en 2016 dans le PLU puis dans le PLUI adopté ensuite par l'EPT, avec l'inscription d'une servitude de localisation pour cette sente qui relie la sente de l'Essau à l'avenue Marcel-Cachin. Son emprise se trouve sur des terrains qui appartiennent à la Ville et à des propriétaires privés, ainsi que sur le domaine public communal. Doté de la compétence espaces publics, l'EPT sera le maître d'ouvrage de la réalisation de cette sente, y compris le remembrement de son assiette, et il est donc proposé de lui céder ces parcelles. De façon générale, le financement des équipements publics liés à ce projet est couvert par une convention de projet urbain partenarial qui, en échange d'une dispense sur la taxe foncière, affecte une partie, définie au préalable, de l'argent généré par la construction de nouveaux logements pour un promoteur directement vers les équipements publics, notamment des écoles ou des rues, telles que la sente.

La sente comporte les parcelles T37 (propriété privée), T88 et T85 (Ville), T109 (privée) et T100 (domanial public). Concernant les modalités de cession, la T75 et la T88 (jardin du Pavillon) vont faire l'objet d'une division et être cédées à l'EPT (sente) et Eurocachin (suite du projet). La T100, où se trouvent les équipements sportifs municipaux, va être cédée à l'EPT. La T37 (privée) est déjà cédée. Il s'agit ici d'approuver la cession de ces différentes assiettes relevant de la Ville à l'EPT Plaine Commune en vue de la réalisation de la sente piétonne. Les frais de notaire sont à la charge de l'EPT et la cession se ferait à l'euro symbolique.

**Question n° 24 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 7 abstentions (MMES GANESWARAN, SAINT-UBERT – MM SAHA, KHARKHACHE, AOUCHE, SAADI, CHASSAING)), 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).**

## **25. CESSIION DES PARCELLES R26, R28, R30, R66, R69 ET R11, APPARTENANT À LA COMMUNE, À LA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DULCIE CHABROL EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE MUTATION DE L'ÎLOT CHABROL/SEPTEMBER**

Mme DAVAUX passe à une autre zone de l'îlot Chabrol, entre la sente de l'Essau et la rue Dulcie-September, l'îlot « Chabrol/September ». Cette zone, qui avait aussi servi de base-vie pour un chantier d'entonnement du Grand Paris Express, est aujourd'hui occupée par des voitures. Elle devait être aménagée, avec un projet déposé en 2024 par la société BT Immo pour en faire une zone d'activité, la société prenant en charge le remembrement. Il ne s'agit donc ni de logements, ni d'activités secondaires, comme sur le reste de la ZAE Mermoz, mais d'avoir une zone tampon entre ces deux univers. Dès 2024, BT Immo avait, au travers de sa filiale, la SCI Dulcie Chabrol, fait l'acquisition des parcelles qui appartenaient à l'EPFIF, soit la moitié des parcelles concernées par le projet. En 2025, la société a contacté la Ville pour acquérir les autres parcelles, qui lui appartiennent.

La proposition de BT Immo semble cohérente au regard du site, de l'opportunité et du travail qu'il y aurait à réaliser (remembrement, éventuellement réaménagement et frais de dépollution), que la Ville n'avait de toute façon pas vocation à traiter. Après une série d'échanges et de négociations en 2025 et 2026, il y a eu accord sur le périmètre de session et le prix, sur la base de l'évaluation du Domaine. La cession comporte donc sept parcelles : R26 (actuellement louée pour du stationnement, R28 (friche), R30 (louée, comporte un pavillon), R66, R68 et R69 (louées, stationnement), R111 (environ 40 ares, occupée par le chantier du Grand Paris Express). Toutes relèvent du domaine privé de la commune et ne nécessitent donc pas de déclassement préalable à la différence du domaine public, et le prix de cession est de 1,3 M€ hors taxes, un montant qui tient compte de la configuration de l'assiette présentée, de la composition morcelée, de la diversité des usages des bâtis et des occupations et des contraintes liées à la finalisation de la recomposition financière de l'ensemble de l'îlot. L'accord ne comporte pas de condition suspensive : si l'on découvrait qu'il y a plus de pollution que prévu ou qu'il y a des vestiges archéologiques, la vente serait tout de même exécutée en l'état. La transaction se ferait avec la SCI Dulcie Chabrol.

Mme HADJADJ ne se dit pas surprise que l'équipe municipale brade le patrimoine de ville, toujours au profit de la même société, dont le siège social est dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. L'équipe affirme défendre les pauvres, mais dans le même temps elle passe des marchés qui permettent aux riches de se faire de l'argent sur le dos des pauvres, avec les mêmes partenaires, la famille derrière l'entreprise qui détient le data center. La Ville leur avait vendu du patrimoine en 2013, et elle avait récemment modifié des contrats pour changer les noms des sociétés. Elle appelle à ce que les Courneuviennes et les Courneuviens ne donnent plus à l'avenir à la Ville l'opportunité de brader leur terre et leur patrimoine.

**Monsieur le Maire** répond que la Ville ne brade pas, et qu'elle n'en aurait d'ailleurs pas le droit : les transactions se font obligatoirement sur la base de l'évaluation fournie par le Domaine de l'État. Toute violation de la loi déboucherait sur une condamnation et une annulation de la vente. La Ville est donc forcément dans une démarche de défense des intérêts de la collectivité, et il s'agissait ici de morceaux de terrains qui ne représentaient pour elle aucun intérêt à en conserver la maîtrise.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

*Question n° 25 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 6 abstentions (MMES GANESWARAN, SAINT-UBERT – MM SAHA, KHARKHACHIE, AOUCHE, SAADI) - 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### **26. APPROBATION DE LA CONVENTION À PASSER AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF) RELATIVE AU PROGRAMME ANNUEL 2026 DES COUPES DE BOIS POUR LA FORÊT COMMUNALE DE LA COURNEUVE À DAVIGNAC (CORRÈZE)**

**Monsieur le Maire** rappelle que la Ville possède un centre de vacances à Davignac, qui est associé à d'autres propriétés, notamment des forêts de pins attenantes, que la Ville n'est évidemment pas en mesure d'entretenir directement. La tâche est donc confiée à l'Office national des forêts au travers d'une convention : l'ONF entretient ces bois au nom de la Ville, ce qui permet à la végétation de se renouveler en fonction des réalités de la nature. Il procède dans ce cadre régulièrement à des coupes, qui sont évidemment pratiquées de manière raisonnée et responsable, et le bois qui en provient est ensuite vendu, ce qui donne lieu à quelques recettes pour la collectivité. Le programme 2026 devrait ainsi rapporter 38 425 € à la Ville dans le cadre de cette convention, qui contribue donc à entretenir le patrimoine communal et profite légèrement sur le plan financier aussi bien à la Ville qu'à l'ONF.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

*Question n° 26 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 6 abstentions (MMES GANESWARAN, SAINT-UBERT – MM SAHA, KHARKHACHIE, AOUCHE, SAADI) - 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

## COMMANDE PUBLIQUE

### **27. COMMANDE PUBLIQUE — MARCHÉ DE NETTOYAGE DE DIVERS ESPACES ET LOCAUX COMMUNAUX**

**Mme CADAYS-DELHOME** déclare que ce dossier est un renouvellement d'un contrat d'accord-cadre à bons de commande qui porte sur le nettoyage de divers espaces ou bâtiments communaux bien précis. L'accord-cadre précédent avait été conclu avec la société Atlantique Hygiène, pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction tacite à trois reprises. Il est désormais arrivé à son terme. Le contrat est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire. Il n'y a pas de minimum fixé et le maximum annuel est de 120 000 € HT. Dans ce nouvel accord, les prestations font l'objet d'un prix mixte : un prix forfaitaire, pour le nettoyage récurrent de différentes zones du centre commercial La Tour, et un prix unitaire pour chaque prestation occasionnelle (nettoyage de fin de chantier, désinfection après sinistre, enlèvement des déchets carnés...) quand il y a des événements ponctuels. Le marché porte sur une durée d'un an, avec possibilité de reconduction tacite pour une durée totale ne pouvant excéder quatre ans.

Au terme de la période de consultation, onze entreprises avaient déposé une offre, quatre candidats ont vu leur offre retirée car jugée irrégulière (dossier incomplet) et les sept autres candidatures étaient légalement recevables. Elles ont été notées sur la base de la valeur technique, du prix des prestations et de critères environnementaux, ce qui a fait l'objet d'un rapport d'analyse. Après consultation du rapport, la Commission d'appel d'offres, réunie le 29 janvier, a retenu la société présentant l'offre la plus avantageuse, Apolonia Bioservices.

**M. SAHA** déclare que, par principe, son groupe ne votera pas en faveur de cette délibération et que dans le cas présent il votera même contre cette délibération. Il considère que l'externalisation de l'entretien ménager est absurde pour une municipalité qui entend défendre le service public. Le groupe votera en fait contre, parce que cette externalisation contribuera notamment à précariser les agents et à dégrader leurs conditions de travail. Il s'agit certes d'un petit marché de 120 000 €, ce qui implique au maximum deux ou trois postes chargés, mais c'est aussi la façon dont démarre l'externalisation du service public, avec de petites bribes. Et au final, comme on a pu le voir dans d'autres collectivités, c'est l'ensemble de l'entretien ménager, notamment dans les écoles, qui est concerné. Le groupe votera donc contre la délibération. **M. SAHA** explique à Monsieur le Maire que le groupe s'était par exemple abstenu pour le point portant sur la mise à disposition d'un poste à la Bourse du travail ou sur d'autres notes de la séance précédente, comme il s'en était alors expliqué : il s'agit de questions de méthode et de forme, et non pas de fond, puisque le groupe défend évidemment le droit de grève ou le droit syndical, et estime qu'il doit être renforcé.

Il entend par ailleurs à l'occasion de cette note où il prend la parole remercier à la fois l'ensemble du personnel communal, qui s'est beaucoup investi et qui a beaucoup travaillé tout au long des années où il a eu l'honneur de siéger au Conseil, et l'ensemble des élus, pour le travail qui a été mené, et tout particulièrement celles et ceux qui ont eu l'honneur de l'accompagner au cours des quatre dernières années, qu'il a passées dans l'opposition.

**Mme HADJADJ** se dit d'accord avec la position de **M. SAHA** : ce marché fragilise le service public. Elle entend aussi consacrer cette prise de parole sur le dernier point à l'ordre du jour de la dernière séance de la mandature pour expliquer qu'elle s'est retrouvée depuis six ans dans le milieu politique alors qu'elle n'en avait pas le projet : ce sont d'autres personnes qui l'ont approchée pour qu'elle figure sur leur liste. Elle estime qu'elle a tenu sa promesse aux électeurs qui ont voté pour cette liste et qu'elle remercie : elle a siégé pendant six ans dans l'opposition sans jamais manquer une séance du Conseil. Même quand elle était malade, elle a toujours fait le nécessaire pour assister aux séances.

**M. TROUSSEL** demande si le marché pour cette prestation représente une première pour le Conseil municipal, ou s'il s'agit d'une pratique remontant à plus loin.

**Monsieur le Maire** explique que cette prestation existe depuis au moins une dizaine ou une quinzaine d'années.

**M. TROUSSEL** estime que cela pourrait même être une pratique remontant à près de trente ans. Il s'étonne donc que certains élus annoncent qu'ils votent contre, pour la première fois.

**Monsieur le Maire** rajoute que ce marché existe depuis au moins 20 ans, en raison d'un sujet essentiellement technique : il s'agit de nettoyer très ponctuellement des locaux, comme ceux d'une association, répartis de manière éparpillée. Cette solution avait été mise au point avec le personnel communal. Ce n'est donc pas une décision prise contre le personnel communal, mais avec ce personnel et les instances comme, de l'avis général, la Ville ne disposait pas de quelques compétences très spécifiques pour faire ce genre de nettoyage, qui plus est de façon extrêmement ponctuelle. Il rappelle comme l'avait d'ailleurs dit **M. SAHA** qu'il s'agit d'un marché d'un montant de 120 000 €, à comparer avec le budget RH de la collectivité, qui atteindra 49 M€ en 2026. La route serait donc longue s'il y

avait une volonté de privatiser des services municipaux et de contribuer à la précarisation, une orientation que la collectivité a toujours refusée, de façon structurelle, d'appliquer.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

*Question n° 27 — Vote : question adoptée à la majorité des membres présents et représentés — 6 abstentions (MMES GANESWARAN, SAINT-UBERT – MM SALLA, KHARKHACHE, AOUCHI, SAADI) - 1 ne participe pas au vote (Mme HADJADJ).*

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### **28. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 DÉCEMBRE 2025**

*Pas de remarque sur ce point en séance. Le PV est adopté.*

### **29. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L2122-22 DU CGCT)**

*Pas de remarque sur ce point en séance.*

**Monsieur le Maire** explique qu'il sera amené à présider une dernière fois le Conseil municipal, à l'ouverture de la séance qui se tiendra après l'élection. Il tient ici à dire que c'est avec beaucoup d'engagement qu'il a accompli le mandat que le Conseil municipal lui a confié à plusieurs reprises après avoir obtenu à chaque fois une majorité de la part des électrices et des électeurs courneuviens. C'est avec beaucoup d'engagement qu'il a tenu cette responsabilité, mais aussi beaucoup de plaisir, parce que ce mandat a été l'occasion de travailler avec un personnel particulièrement attaché et motivé, une administration et une Direction générale toujours volontaires pour accompagner les projets, même quand ils pouvaient sembler saugrenus avant de se révéler parfois particulièrement pertinents et appréciés des Courneuviennes et des Courneuviens, et pour mettre en place les projets de transformation de la ville. Et il estime qu'il y a consensus pour reconnaître que la ville a beaucoup bougé tout au long de ces années, globalement de façon plutôt positive.

Il remercie également l'ensemble des élus du Conseil municipal, à une exception près. Par-delà les accords et les désaccords qu'il peut y avoir dans l'instance, chacun autour de la table a eu un comportement respectueux, en dehors d'une personne qui s'est toujours comportée de façon malhonnête, insultante, méprisante, plus animée par la haine que par l'envie de travailler au service des Courneuviennes et des Courneuviens. Cette attitude est regrettable, puisqu'elle a détérioré la capacité des autres à travailler ensemble, quelles que soient leurs différences. Et il remercie l'ensemble des autres élus d'avoir eu un comportement beaucoup plus honnête et respectueux des uns et des autres.

En conclusion, **Monsieur le Maire** voudrait aussi remercier les Courneuviennes et les Courneuviens de la confiance qu'ils ont donnée au Conseil municipal et à lui-même, puisque cette confiance a permis de résister ensemble et de faire avancer la ville. Maintenant, une élection va se tenir, les Courneuviens auront des choix à faire, conformément à la règle de la démocratie, et il est bien qu'il en soit ainsi. Suite au scrutin du 15 mars et, potentiellement, du 22 mars, il y aura une nouvelle assemblée qui se réunira dans cette salle. Si **Monsieur le Maire** a l'occasion de siéger encore dans ce nouveau Conseil municipal, il en sera heureux de retrouver certains élus actuels autour de cette table et de ne plus en retrouver d'autres.

*Longue acclamation de l'assistance.*

*La séance est levée à 22 h 25.*

Le Maire,



Gilles POUX

Le Secrétaire,

Oumarou DOUCOURE